

Conseil d'Administration

Séance du **4 JUIN 2024**

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 9 avril 2024

Enjeux Stratégiques

3. Deuxième plan d'action de l'Université de Lorraine pour l'égalité professionnelle femmes-hommes dans le cadre du Schéma Directeur EDI (Égalité-Diversité-Inclusion)
4. Note de cadrage des partenariats internationaux de l'Université de Lorraine
5. Nouvelles modalités d'attribution du titre de Docteur Honoris Causa à l'Université de Lorraine ➔ **REPORTÉ**
6. Bilan du dispositif de traitement des situations de Harcèlement Sexuel et Discrimination (HSD) ([information](#), [échanges](#))
7. Bilan du dispositif de traitement des situations de Harcèlement Moral au travail (HMT) ([information](#), [échanges](#))
8. Rapport annuel de la « Commission de la facilitation du fonctionnement interne de l'Établissement » ([information](#), [échanges](#))

Ressources Humaines

9. Revalorisation du régime indemnitaire de certains personnels BIATSS
10. Grille indiciaire des personnels infirmiers, applicable au 1^{er} juillet 2024 – modification
11. Grille indiciaire des personnels ASI, applicable au 1^{er} juillet 2024 – modification
12. Guide de recrutement des contractuels ([information](#), [échanges](#))

Vie Universitaire

13. Bilan d'exécution 2023 du schéma directeur Handicap

Vie Institutionnelle

14. Statuts du Laboratoire Énergies et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)
15. Statuts de l'Institut Jean Lamour (IJL)

16. Bilan des actes 2023 ([information, échanges](#))

Formation & Insertion Professionnelle

17. Droits d'inscription 2024-2025 : ➔ REPORTÉ
- a. Taux applicables ➔ REPORTÉ
 - b. Répartition ➔ REPORTÉ
 - c. Tarif des certifications et inscriptions particulières ➔ REPORTÉ
18. Politique tarifaire de la Formation Tout au Long de la Vie 2024-2025 - Annexe : tarification du Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), de la Capacité en Droit et du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)
19. Ouverture de formations en apprentissage rentrée 2024 – compléments
20. Création du Diplôme d'Université (DU) Éthique, Soin, Santé Et Société (E3S)

Recherche & Valorisation

21. Répartition des contrats doctoraux de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et handicap 2024

Conventions

22. Avenant N° 2 aux statuts modifiés de la Fondation partenariale POLYTECH : majoration du plan pluriannuel d'actions 2022-2026, fixation des modalités et de l'échéancier
23. Convention de cession de matériels à titre onéreux (50 000 €) entre l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) et le Groupe GISMIC

Affaires Financières & Comptables

24. Versement du prix littéraire « *Frontières-Leonara Miano* » pour l'édition 2024

Patrimoine Immobilier

25. Vente d'un immeuble situé à Celles-sur-Plaine ➔ AJOUTÉ

Question(s) diverse(s)

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente

Collège A :

Mme DORIAT-DUBAN Myriam, M. JOUZEAU Jean-Yves, Mme DENOOZ Laurence, M. SCHMITT Christophe, M. MARTRETTÉ Jean-Marc, M. GARET Olivier

Collège B :

M. LEYMARIE Stéphane, M. DIOU Camille, Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina, M. GNAEDINGER Éric, Mme LE FLOCH Vasilica

Collège BIATSS :

M. METZGER Jean-Luc, M. GREENWOOD James, M. DUSSOUBS Bernard, Mme RABAN Catherine

Collège des usagers
Mme BARDOL Clara

Collège des personnalités extérieures :
M. SCIAMANNA Marc

Étaient représentés

Par Procuration :

Mme POSZWA Anne
Mme CREUSOT Nicole
M. GROS DIDIER François
M. VANNESTE Arnaud
Mme MOINARD Patricia

procuration à M. DIOU Camille ou à M. LEYMARIE Stéphane
procuration à Mme BOULANGER Hélène
procuration à M. LEYMARIE Stéphane
procuration à Mme DORIAT-DUBAN Myriam
procuration à M. SCHMITT Christophe

Était représenté

Par sa suppléance :

M. CAMUS Vianney

représenté par sa suppléante Mme CHORT Lola

Était excusé :

M. MARY Gérard

(heure d'arrivée : 9h20)

Étaient absents :

Mme FRANÇOIS Isabelle
Mme MORBÉ Muriel
Mme TRIPODI Axelle
Mme CAMMARA Lou
Mme PEREZ Sylvie
M. TORRIS Jean-Paul

Invités :

Mme La Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
Mme DORIAT-DUBAN Myriam, première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'Administration en charge de la *Politique des Ressources Humaines, des Conditions de Travail et du Dialogue Social*
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la Vie Universitaire
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la Formation
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil Scientifique

- M. DIOU Camille, Vice-président en charge du *Pilotage, des Finances et du Sénat Académique*
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la *Stratégie Territoriale et de la Vie Institutionnelle*
M. TOMBRE Karl, Vice-président en charge de la *Stratégie Internationale et Européenne*
M. MAUVIEL Guillain, Vice-président *Transition Écologique*
M. TISSERANT Pascal, Vice-président *Égalité–Diversité–Inclusion*
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des *Partenariats*
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'*Immobilier et de l'Efficacité Énergétique*
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la *Facilitation du Fonctionnement Interne de l'Établissement*
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'*Accompagnement au Développement de la Pédagogie*
M. GUERY Loris, Vice-président en charge du *Développement de l'Alternance et de la Formation Tout au Long de la Vie*
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la *Politique Scientifique*
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la *Valorisation*
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du *Numérique, des Données et de la Science Ouverte*
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente par intérim du Conseil Scientifique et Vice-présidente en charge de la *Politique Doctorale*
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la *Stratégie Europe*
M. FERBER Jules, Vice-président *Étudiant*
M. DRUE Frédéric, Agent Comptable
M. MALNOURY Vincent, Directeur Général des Services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur Général des Services Adjoint « Infrastructures et Moyens »
Mme JUNOT Emmanuelle, Directrice Générale des Services Adjointe « Formation et Vie Universitaire »
Mme TESSIER Claire, Directrice Générale des Services Adjointe « Recherche, Projets et Partenariats »
M. L'HUILLIER Nicolas, Directeur de la modernisation de la gestion des Ressources Humaines
Mme WEBER Sarah, Directrice des Affaires Juridiques
Mme DAMOUR Florence, Déléguee générale *Responsabilité Sociale des Universités* (RSU) et conseillère de la Présidente pour RSU
M. DINE David, Directeur de la Communication
M. HUGUENOT François-Xavier, Chargé d'appui aux projets transversaux RH
M. CARDELLINI Yves, Sous-directeur « Mission handicap étudiant »
Mme FORMET Nadja, Psychologue du travail
Mme TAGU Valentine, Délégation à l'Amélioration des Relations et à la Régulation des Conflits
Mme MOEGLIN, Chargée de l'accompagnement individuel et parcours professionnel
M. MANGENOT Patrick, Sous-directeur de l'accompagnement des personnels
M. COUVAL Romain, Sous-directeur des Affaires Juridiques

Assistait également à la séance du conseil :

Mme Bernadette OREL, Chargée du Conseil d'Administration

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 19

Nombre de membres représentés : 5

Note préalable : Dans la suite de ce document, la rédaction s'efforce d'adopter une formulation qui donne une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines. Cependant, certains termes comme auteur ou référent sont utilisés au sens neutre et peuvent désigner indifféremment des femmes ou des hommes occupant la fonction ou ayant la qualité correspondante, conformément à la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation.

À 9h05, la Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

1. INFORMATIONS de la PRÉSIDENTE

La Présidente souhaite traiter des informations générales avant d'ouvrir le débat sur le texte transmis aux Administrateurs vendredi dernier 31 mai et qui a fait l'objet d'une demande de modification opportune de formulation. La Présidente s'assure que M. Olivier GARET a bien fait suivre le texte de la motion de l'université de Rennes auprès des membres du Conseil d'Administration en vue d'alimenter les discussions à suivre.

- En premier lieu, la Présidente aborde le domaine de l'immobilier pour informer l'assemblée que :
 - le bâtiment Marie MARVINGT a été inauguré il y a quelques jours sur le Campus du Saulcy de Metz, en la présence de la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, Mme Véronique PERDEREAU, du Président de la région Grand Est, M. Franck LEROY, de sa première Vice-présidente, Mme Valérie DEBORD, du Président de l'Eurométropole de Metz, M. François GROS DIDIER accompagné de son Vice-président, M. Marc SCIAMANNA.
La Présidente indique que le dispositif en place permet à la fois une mutualisation sur un campus assez tendu dans l'usage des espaces, et de voir les marges de progression possibles dans l'utilisation de ces espaces mutualisés ;
 - dans quelques jours, fin juin, aura lieu l'inauguration l'aile-est du bâtiment Sciences Humaines et Sociales, dédiée principalement à la recherche, qui devrait offrir des conditions appréciables et en nette amélioration aux laboratoires en ce domaine et qui sont fers de lance sur un certain nombre de questions ;
 - par ailleurs, l'Université de Lorraine a obtenu 8,6 M€ à la suite d'un appel de la Direction de l'Immobilier de l'État pour financer partiellement (50 %) la rénovation thermique des bâtiments A et B du Campus Lettres et Sciences Humaines de Nancy. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour l'Établissement du fait qu'il n'est pas possible d'avoir recours à un chauffage urbain sur ce campus et du fait que ses façades extérieures commencent à donner des signes de faiblesse ;
 - hier, lundi 3 juin, le premier comité des partenaires s'est réuni pour porter collectivement, avec le SGAR (Secrétaire Général pour les Affaires Régionales), la Rectrice déléguée, le Président de la métropole, le conseil départemental, les villes de Villers, de Vandœuvre-lès-Nancy et le CROUS, un projet très ambitieux pour le Campus des Aiguillettes. Ce projet ambitieux est également global : il développe une vision novatrice en matière de formation, de recherche, d'innovation et de vie universitaire, et il s'inscrit dans le temps.
La Présidente ajoute que du fait que le comité détient déjà un certain nombre de pistes, il serait possible que des actions soient réalisées rapidement - ce qui réjouirait le Campus de la Faculté des Sciences et Technologies où les conditions de travail et d'études sont très loin des standards légitimement attendus.
- Il y a quelques jours, l'Établissement a eu la confirmation que le projet Grand Est de cluster IA (Intelligence Artificielle), qui s'appelle ENACT, a été financé par l'État à hauteur de 30 M€. Ce projet commun (Université de Lorraine et Université de Strasbourg) a reçu la meilleure évaluation et la meilleure dotation dans sa catégorie et il permet de positionner la région Grand Est sur le paysage de l'Intelligence Artificielle.
- L'Université de Lorraine travaille également sur l'Appel à Projets « Sciences Humaines et Sociales » qui vise à mieux structurer ce domaine de recherche au sens large (incluant les secteurs Arts, Lettres et Langues (ALL), Sciences Humaines et Sociales (SHS) ainsi que Droit, Economie, Gestion (DEG)) en France et à lui donner plus de visibilité et de lisibilité.
La Présidente émet des réserves importantes sur la manière dont cet appel est doté : 100 M€ pour développer une dynamique nationale. Les moyens alloués, le cadrage de l'Appel à Projets, via une prédéfinition thématique, l'interpelle grandement. Néanmoins, l'Université est engagée comme partenaire sur 6 projets ; les premières lettres d'intention ont été déposées fin mai ; la réponse devrait arriver avant l'été.

- En fin de semaine dernière, l'Établissement a déposé une réponse à l'Appel à Projets « Universités Inclusives » lancé par le ministère en vue d'identifier des universités-pilotes sur l'accueil, l'accompagnement et la formation des étudiants en situation de handicap.
Étant donné les actions et l'engagement de l'Université de Lorraine en la matière, il a semblé évident qu'elle se positionne sur cet Appel à Projets. L'Université a donc remonté un dossier qui propose, par exemple, des solutions innovantes sur la prise de notes et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap au moyen d'un système universel de prise de notes. L'Établissement compte utiliser tous les moyens, y compris technologiques, mis à sa disposition pour ouvrir le champ des possibles pour ces étudiants. Sur les très nombreuses universités qui vont se positionner, le ministère n'en retiendra que 2 ou 3.
- La période actuelle est également marquée par la réforme de la formation aux métiers de l'enseignement. Les conditions et préparation de la mise en œuvre de cette réforme s'avèrent de plus en plus inacceptables. La configuration actuelle des concours, qui est désormais positionnée à la fin de la 3^{ème} année de Licence, remet significativement en cause la dimension universitaire de la formation de Licence.
Personnellement, la Présidente s'étonne du fait que cette réforme (a priori ambitieuse quant à ses attendus) aboutisse par exemple à la mise en place d'un dispositif de formation qui va inévitablement fragiliser le niveau académique des futurs enseignants du second degré... ce qui est d'autant plus surprenant car c'est le premier facteur de déstabilisation pour un enseignant quand l'assise académique perd de sa force et de sa structure.
Ce sujet reviendra à l'ordre du jour, avec des positions à la fois des sociétés savantes, de toutes les personnes et de tous les ministères concernés, et avec des prises de position certainement plus radicales que celle de la Présidente.
- La situation financière de l'Établissement préoccupe fortement la Présidente. Des échanges avec les directions de composante ont eu lieu sur ce sujet au Sénat Académique. La signature du COMP (Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance) avec l'État est prévue le 28 juin prochain. L'enveloppe devrait atteindre entre 11 et 13 M€, estime la Présidente, avec un versement irrégulier sur les 3 années (50 %, 30 % puis 20 %), ce qui engendra un nouvel effet masquant sur la situation de l'Établissement en 2024.
En revanche, le contexte est très différent des années 2022-2023 ; à cette époque, quand on menait le débat d'orientation budgétaire de façon très anticipée (en mai-juin) du fait de l'organisation de l'Université de Lorraine, la Présidente n'avait pas de problème à proposer des choix car il existait des marges de manœuvre qui permettaient d'y faire face.
Aujourd'hui, du fait que les effets de l'inflation ne sont pas compensés par l'État sur la dotation de fonctionnement, du fait que les recettes de l'Établissement ne permettent pas l'augmentation des charges, du fait des mesures salariales très partiellement compensées qui ne sont pas intégrées au socle de la Subvention pour Charge de Service Public, la Présidente est amenée à être bien davantage prudente pour l'élaboration du budget 2025, notamment pour garantir la capacité à investir de l'Université dans le but d'accompagner ses projets de manière correcte.
Le débat d'orientation budgétaire sera abordé en juillet prochain.

ARRIVÉE de M. MARY Gérard

Nb de présents : 20

Nb de représentés : 5

- Projet de MOTION sur la PALESTINE

Voici le texte proposé et transmis aux Administrateurs fin mai par la Présidente :

« Après les attaques terroristes du 7 octobre 2023 perpétrées par le Hamas, la riposte de l'armée israélienne génère depuis l'automne une situation dramatique dans la bande de Gaza où les infrastructures économiques, sanitaires et hospitalières étaient déjà fragiles. Toutes les universités et bon nombre d'établissements scolaires y ont été détruits.

Le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine réaffirme l'égale dignité de la vie humaine indépendamment de toute nationalité, culture ou religion.

Il exprime sa pleine solidarité envers tous les membres de la communauté universitaire, étudiantes, étudiants comme personnels, touchés, d'une manière ou d'une autre, par cette tragédie, dans l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 27 octobre 2023 « sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires ». Il se joint aux appels de la communauté éducative internationale pour la protection des écoles, des universités et des personnels d'éducation, ainsi qu'en faveur de la priorisation de l'enseignement dans les opérations humanitaires.

Il engage l'Université de Lorraine à mobiliser ses dispositifs d'aide conformément à sa délibération du 26 septembre 2023 : « Engagement solidaire de l'établissement pour la défense et la promotion des libertés académiques dans le monde », notamment pour ce qui concerne l'accueil de chercheurs, chercheuses, étudiantes et étudiants. Le moment venu, il examinera avec attention les possibilités de s'engager en soutien à la reconstruction du système d'enseignement supérieur et de recherche à Gaza, toujours selon les termes de sa délibération du 26 septembre 2023.

Il exprime sa préoccupation devant l'instrumentalisation politique tous azimuts des universités qui subissent des pressions quotidiennes et des mises en cause injustifiées. Il affirme son attachement au respect de la liberté d'expression et la liberté académique ainsi qu'au respect de leurs limites. Il affirme son attachement aux libertés académiques ainsi qu'au respect de la liberté d'expression, dans les limites prévues par la loi. Il sera particulièrement attentif à ce que le débat puisse se tenir dans de bonnes conditions au sein de l'université et à ce que les expressions y soient libres dès lors qu'elles sont respectueuses de chacun et chacune. »

Tout d'abord, la Présidente propose de valider la nouvelle formulation émanant de M. Olivier GARET concernant la phrase soulignée en bleu.

Mme Laurence DENOOZ est favorable à ce texte qui réaffirme ce que l'université doit être.

Le texte convient également à M. Christophe SCHMITT qui, cependant, s'interroge sur la formulation du titre.

La Présidente suggère la formulation suivante : texte concernant la situation au Proche-Orient.

M. Olivier GARET remercie la Présidente pour ce texte. Par rapport à la situation en Palestine, le collectif ESPOIR avait proposé un texte d'une portée différente de celle du texte proposé aujourd'hui. Il estime que le texte proposé dit peu. Cependant, dans le contexte actuel, il lui semble important de réaffirmer l'importance des libertés académiques et du droit de l'université et des collectifs qui y vivent à s'emparer de questions d'intérêt public.

Suite à un certain nombre de mouvements de jeunesse en soutien au peuple de Gaza, il y a une tentative du gouvernement de contrôler la prise de parole de l'université ; de ce fait, l'affirmation d'une parole, même extrêmement mesurée, semble à M. Olivier GARET éminemment nécessaire. Il est favorable au vote de cette motion en ce qu'elle réaffirme la liberté académique.

Effectivement, les messages du gouvernement rappellent les principes qui se trouvent dans la loi. Des formes de pression viennent d'autres univers : la Présidente relate qu'elle reçoit des courriels tous les jours d'origines diverses (universités à l'étranger, associations universitaires, associations d'avocats, ...), lui donnant injonction à se taire ou à parler.

Selon la Présidente, un des points d'attention qu'il faut avoir est celui de la cohésion de la communauté universitaire en interne à l'Établissement, notamment sur la réaffirmation de l'égalité de toute vie humaine.

Les lectures politiques peuvent être différentes, il n'en reste pas moins vrai qu'une charge émotionnelle énorme touche tout le monde sur ces sujets ; c'est pourquoi la Présidente soutient une position modérée.

Mme Clara BARDOL remercie l'Université de Lorraine de se saisir de cette question et de proposer ce texte auquel elle et l'association étudiante Fédélor sont favorables.

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO souscrit également au texte mais a une proposition pour aller plus loin sur la dénonciation des violences commises ; elle suggère d'ajouter une phrase inspirée du 2^{ème} paragraphe de la motion de l'université de Rennes : « Face à une telle situation, le Conseil d'administration de l'Université de Rennes se joint aux appels à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, en Cisjordanie, en Israël, au Liban et dans l'ensemble de la région. Il réaffirme sa condamnation de toute violence commise à l'encontre de civils désarmés. Il réaffirme sa ferme condamnation des tortures et violences sexuelles qui accompagnent ces tueries. ».

Pour M. Marc SCIAMANNA, c'est très compliqué. Il rappelle que la ville de Metz a maintenu l'affiche des otages dont certains sont français et sont encore retenus. Si on veut être tout à fait exhaustif sur les revendications de l'université, rappeler la

libération des otages lui semble une des conditions inhérentes à un cessez-le-feu dans le cadre de l'accord en cours de discussion entre les états sous le portage de l'ONU (Organisation des nations Unies).

La Présidente fait référence à une des versions du texte discutée avec M. Stéphane LEYMARIE, où figurait l'appel au cessez-le-feu combiné avec la demande de libération de tous les otages, pour dire que ne serait-ce que l'ordre dans lequel ces 2 demandes sont formulées pose question. Elle donne raison à M. Marc SCIAMANNA : l'insertion de ce bout de texte pose problème car elle est incomplète de ce point de vue. En conséquence, la Présidente renonce à cette insertion.

Pour M. Stéphane LEYMARIE, l'idée d'une motion consistant à être votée le plus largement possible, il faut trouver la rédaction la plus équilibrée pour que chacune et chacun puisse s'y retrouver. De ce point de vue, la première version du texte lui apparaît susceptible d'emporter une majorité voire une unanimité du suffrage.

M. Olivier GARET est d'accord avec les positions exprimées : un tel texte voté par le Conseil d'Administration, doit être voté avec une large majorité. Il comprend la préoccupation exprimée par M. Marc SCIAMANNA en faveur d'un texte qui demande un cessez-le-feu et exprime également le souci d'un retour des otages – ce que chacun souhaite.

Pour M. Olivier GARET, il est possible d'avoir un texte qui parle de la libération des otages et du souhait que le feu cesse. Il faut éviter les formulations polémiques et réussir à dire l'un et l'autre. Pour des personnes de l'Université de Lorraine dotées d'une certaine culture et qui sont familières avec l'écriture, il doit être possible d'inscrire, comme les Nations Unies, que le sang doit cesser de couler.

La Présidente demande à M. Marc SCIAMANNA si le texte, amendé de la mention d'une libération des otages et d'un cessez-le-feu serait entendable pour lui. M. Marc SCIAMANNA répond par l'affirmative en précisant que, pour lui, il n'y a pas d'ordre de priorité dans la phrase ajoutée.

L'ONU a fait paraître un texte mesuré tout en étant explicite ; pourquoi ne pas y faire simplement référence, interroge M. Éric GNAEDINGER.

La Présidente propose une nouvelle version légèrement modifiée du texte :

« *Il se joint aux appels à la libération des otages et à un cessez-le-feu immédiat et permanent à Gaza, en Cisjordanie, en Israël, au Liban et dans l'ensemble de la région. Il réaffirme sa condamnation de toute violence commise à l'encontre de civils désarmés.* ».

M. Christophe SCHMITT reste sur la position évoquée : essayons l'unanimité sur cette motion. Les éléments ont été présentés depuis plusieurs jours et il ne tient pas à voter tout de suite sur des éléments ajoutés. M. Christophe SCHMITT est pour voter le texte en l'état, tel qu'il a été transmis aux membres du Conseil d'Administration avec la petite modification soulignée en bleu.

Le texte proposé en page précédente et souligné de jaune paraît consensuel à M. Olivier GARET. Il souhaiterait savoir quels éléments sont de nature à heurter M. Christophe SCHMITT.

M. Marc SCIAMANNA intervient pour dire que :

- la version 1 du texte insiste sur la place que doivent avoir la liberté académique et la liberté d'expression en respect avec la loi, au sein d'une communauté universitaire, tandis que
- la version 2 prend position par rapport à la situation d'un conflit.

Mme Clara BARDOL ne voit pas d'inconvénient à faire des changements dans le texte pendant la séance. Selon elle, c'est un peu nier le rôle du Conseil d'Administration que de considérer que ce dernier ne peut voter un texte qu'en l'état où il a été fourni 48 h ou 72 h en amont du conseil. Les Administrateurs doivent pouvoir se prononcer sur un texte auxquels ils ont apporté des modifications. La dernière version du texte (soulignée en orange ci-avant) lui convenait.

Les échanges que la Présidente a eus avec beaucoup des Administrateurs ont montré qu'il y a un point d'écart dans les positions de différentes tendances représentées au Conseil d'Administration :

- certaines tendances sont favorables à une prise de position politique vis-à-vis d'un conflit international
- d'autres tendances ne souhaitent pas que le Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine se positionne sur ces sujets-là.

La Présidente pense que le Conseil d'Administration peut être vu comme une assemblée qui travaille sur des sujets universitaires, qui peut avoir des positions politiques mais on peut aussi entendre que cette expression politique ne concerne

pas forcément tous les sujets politiques du point de vue du Conseil d'Administration. C'était ce qui avait amené la Présidente à faire la proposition initiale.

La Présidente ne souhaite pas que les différentes tendances du Conseil d'Administration soient dans une situation d'inconfort par rapport à ce sujet (sur lequel les points de vue diffèrent les uns des autres) jusqu'au point de s'abstenir sur le texte proposé.

La démarche de la Présidente ayant été d'essayer de trouver une expression aussi massive et solidaire possible du Conseil d'Administration, elle revient à la version initiale du texte :

« Après les attaques terroristes du 7 octobre 2023 perpétrées par le Hamas, la riposte de l'armée israélienne génère depuis l'automne une situation dramatique dans la bande de Gaza où les infrastructures économiques, sanitaires et hospitalières étaient déjà fragiles. Toutes les universités et bon nombre d'établissements scolaires y ont été détruits.

Le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine réaffirme l'égale dignité de la vie humaine indépendamment de toute nationalité, culture ou religion.

Il exprime sa pleine solidarité envers tous les membres de la communauté universitaire, étudiantes, étudiants comme personnels, touchés, d'une manière ou d'une autre, par cette tragédie, dans l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, le 27 octobre 2023 « sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires ». Il se joint aux appels de la communauté éducative internationale pour la protection des écoles, des universités et des personnels d'éducation, ainsi qu'en faveur de la priorisation de l'enseignement dans les opérations humanitaires.

Il engage l'Université de Lorraine à mobiliser ses dispositifs d'aide conformément à sa délibération du 26 septembre 2023 : « Engagement solidaire de l'établissement pour la défense et la promotion des libertés académiques dans le monde », notamment pour ce qui concerne l'accueil de chercheurs, chercheuses, étudiantes et étudiants. Le moment venu, il examinera avec attention les possibilités de s'engager en soutien à la reconstruction du système d'enseignement supérieur et de recherche à Gaza, toujours selon les termes de sa délibération du 26 septembre 2023.

Il exprime sa préoccupation devant l'instrumentalisation politique tous azimuts des universités qui subissent des pressions quotidiennes et des mises en cause injustifiées. Il affirme son attachement aux libertés académiques ainsi qu'au respect de la liberté d'expression, dans les limites prévues par la loi. Il sera particulièrement attentif à ce que le débat puisse se tenir dans de bonnes conditions au sein de l'université et à ce que les expressions y soient libres dès lors qu'elles sont respectueuses de chacun et chacune. »

La Présidente fait la lecture des procurations puis soumet le texte ci-dessus encadré au vote des Administrateurs.

La motion ci-dessus concernant la situation au Proche-Orient **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	20
Membres représentés	5
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

2. PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Mme Clara BARDOL a remarqué que son arrivée en cours de séance n'a pas été indiquée.
Cette anomalie sera rectifiée.

M. Olivier GARET souligne que, dans ce Conseil d'Administration, ont lieu des débats compliqués avec des expressions difficiles ; c'est pourquoi il tient à exprimer toute sa gratitude à Mme Bernadette OREL pour la qualité de la transcription des débats - qui n'était sans doute pas simple - et qui a été faite de manière vraiment remarquable, estime-t-il.
(Applaudissements)

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 9 avril 2024 **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration, sous réserve de la correction demandée.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	20
Membres représentés	5
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

3. DEUXIÈME PLAN d'ACTION de l'UNIVERSITÉ DE LORRAINE pour l'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES dans le cadre du SCHEMA DIRECTEUR EDI (Égalité-Diversité-Inclusion)

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 1

M. Yves CARDELLINI et M. Patrick MANGENOT coprésentent le diaporama.

2^e PLAN d'ACTION pour l'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE (PAEPFH) entre les FEMMES et les HOMMES Juin 2024 – Mai 2027

Éléments de cadrage / Méthodologie

Rappels : Durée du PAEPFH : 3 ans

(1^{er} PAEPFH Université de Lorraine : de Juin 2021 à Mai 2024)

- ☞ Inscription du PAEPFH dans le Schéma Directeur EDI (Égalité-Diversité-Inclusion) et le Schéma Directeur RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale)

Pilotage conjoint : **Pôle RHESPECT** (Relations Humaines et sociales, Prévention et conditions de travail) – **DADRH** (Direction de l'Accompagnement et du Développement des Ressources Humaines) / **Mission EDI**

- ☞ Préparation du 2^e PAEPFH en COPIL élargi aux organisations syndicales (4 réunions organisées)
- ☞ Constitution d'un Groupe de Travail par action inscrite au PAEPFH

☞ Transmission du nouveau PAEPFH au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) : **après le vote du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine le 04/06/2024**

Retour sur le 1^{er} PAEPFH : 2021/2024

Une articulation autour de 4 axes d'intervention

□ 13 actions engagées

□ Quelques exemples de livrables réalisés :

- ↳ Index d'égalité professionnelle F/H UL 2023
- ↳ Bibliothèque de 12 fiches d'information
- ↳ 7 Portraits de la Mixité en collaboration avec la Direction de la Communication
- ↳ Vidéo « *Les biais dans les processus de sélection et de recrutement* »
- ↳ E-learning « *Agir contre les VSS (Violences Sexuelles et Sexistes) dans l'Enseignement supérieur* »
- ↳ Guide du retour à l'emploi
- ↳ ...

Structuration proposée pour le 2^e PAEPFH

Une articulation autour de 4 axes d'intervention

□ Axe 1 : Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération

□ Axe 2 : Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois

□ Axe 3 : Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

□ Axe 4 : Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

Axe 1 : Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération

■ Action 1 (GT 1) : Établir un focus sur les écarts de rémunération

■ Action 2 (GT 2) : Développer des indicateurs de suivi de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

■ Action 3 (GT 3) : Améliorer l'accès à l'information et la qualité de l'information

Axe 2 : Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois

■ Action 4 (GT 4) : Réaliser, diffuser et valoriser les « Portraits de la mixité »

■ Action 5 (GT 5) : Sensibiliser sur les biais de genre dans tous les processus sélectifs (recrutements, évolution de carrière...)

Axe 3 : Articulation entre vie personnelle et vie professionnelle

- Action 6 (GT 6) : Accompagner et protéger les femmes enceintes et allaitantes au travail
- Action 7 (GT 7) : Accompagner les problématiques de santé
- Action 8 (GT 8) : Réaliser un « *Guide des bonnes pratiques du management responsable* »
- Action 9 (GT 9) : Accompagner la recherche d'un mode de garde d'enfants
- Action 10 (GT 10) : Favoriser l'aide à la garde d'enfants
- Action 11 (GT 11) : Faciliter le retour de congé de maternité en permettant l'allaitement maternel sur le lieu d'exercice

Axe 4 : Lutte contre les violences sexuelles et sexistes, les harcèlements et les discriminations

- Action 12 (GT 12) : Améliorer la communication et la visibilité de l'EDI (Égalité – Diversité – Inclusion)
- Action 13 (GT 13) : Former et sensibiliser la communauté universitaire en matière d'EDI
- Action 14 (GT 14) : Déployer le dispositif de lutte contre les violences internes
- Action 15 (GT 15) : Lutter contre les violences conjugales

Calendrier

- Conseil de la Vie Universitaire 13/05/2024 (Information)
- Comité Social d'Administration 16/05/2024 (Avis)
- Conseil de la Formation 21/05/2024 (Information)
- Conseil Scientifique 28/05/2024 (Information)
- Conseil d'Administration 04/06/2024 (Vote du 2^e PAEPFH)
- Transmission MESR : suite à la délibération du Conseil d'Administration



Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO remercie pour le travail réalisé et salue particulièrement le fait que les actions prévues ne se limitent pas à des choses qui concereraient stricto sensu ce qui se passe au sein de l'Établissement mais vont au-delà, notamment sur l'articulation de la vie professionnelle et personnelle, sur les questions de santé, sur la question des violences conjugales, etc.

M. Jean-Yves JOUZEAU souligne la qualité du travail présenté. Il est surpris par le 1^{er} axe « Évaluation, prévention et traitement des écarts de rémunération » puisque son contenu lui semble être dilué dans tout le reste : problème du travail à temps partiel, d'avancement dans la carrière, et puisque, normalement, dans l'Université, à fonction égale, le salaire est égal.

Les 4 axes sont définis par la loi de transformation de la fonction publique et sont donc imposés à l'Établissement. Cet axe sur les écarts de rémunération a été traité via l'exploitation d'un outil fourni par la DGFP (Direction Générale des Finances Publiques) pour attirer l'attention sur le fait que, même si le plus grand nombre pense qu'à travail égal, salaire égal, il se pourrait qu'il existe des écarts de rémunération possiblement dus à des effets de ségrégation de corps, à des effets démographiques, à des effets de temps partiel, explique M. Patrick MANGENOT.

Grâce à la feuille de calcul envoyée par la DGFP, on avait découvert un écart de rémunération à l'Université de Lorraine d'entre 900 et 734 € par mois, ajoute M. Pascal TISSERANT. La DGFP explique que la plus grosse part de cet écart rejoint la question des carrières (les primes ne viennent qu'en 3^{ème} ou 4^{ème} position dans l'explication).

À fonction égale, l'écart ne se monte pas à plus de 700 €. Le problème réside dans le fait que les fonctions ne sont pas égales, commente Mme Myriam DORIAT-DUBAN. En réponse à M. Jean-Yves JOUZEAU, elle indique que les axes sont liés les uns aux autres.

M. Jean-Marc MARTRETTE est étonné de cette donnée. Dans le Rapport Social Unique qu'il trouve très bien fait, figurent l'écart se chiffrant à 893 € et toutes les explications : effet temps partiel (- 62 €), effet de ségrégation de corps (73 €), ...

M. Patrick MANGENOT tient à préciser que l'outil de la DGFP ne concerne que les titulaires et que l'Université de Lorraine l'a également utilisé pour les contractuels afin d'avoir une vision globale.

M. Christophe SCHMITT s'associe aux félicitations de Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO, puis il demande :

- si des financements sont dédiés ou s'il s'agit simplement d'un regard que le ministère porte sur la politique de l'Université,
- s'il existe au niveau national un réseau d'échanges sur les pratiques dans les différentes universités.

L'Université a l'obligation de rendre ce plan et de le faire remonter au ministère. Au-delà d'une question de financement, il va y avoir un plan de communication très concret sur le PAEFH numéro 2, en valorisant également toutes les actions qui ont été mises en place lors du 1^{er} plan, répond M. Patrick MANGENOT.

Si l'Établissement ne rend pas le plan ou le rend trop tard, il sera sanctionné à hauteur d'une amende de 1% de la masse salariale. À propos d'un éventuel réseau national, M. Pascal TISSERANT dit que la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) réunit bien souvent les référents-égalité pour faire un point en la matière sur les établissements. À sa connaissance, il y a eu une réunion en 3 ans. Les chargés et chargées de mission de la CPED (Conférence Permanente Égalité-Diversité) sont étroitement associés aux réunions que la DGESIP organise.

Le deuxième plan d'action de l'Université de Lorraine pour l'égalité Femmes-Hommes dans le cadre du Schéma Directeur EDI (Égalité-Diversité-Inclusion) **est approuvé à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	20
Membres représentés	5
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Mme Myriam DORIAT-DUBAN remercie M. Pascal TISSERANT pour ses interventions et M. François-Xavier HUGUENOT pour sa présence et son soutien.

4. NOTE de CADRAGE des PARTENARIATS INTERNATIONAUX de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 2

Ce travail a été porté par M. Karl TOMBRE qui n'a pas pu être présent ce matin.

La Présidente va exposer la manière politique dont on peut appréhender ces partenariats à l'international.

Il est proposé de poser comme principes de :

Rechercher un équilibre entre :

- d'une part, la tradition académique presque millénaire du partage des connaissances et de la circulation des idées
- d'autre part, la nécessité de se prémunir contre des stratégies pensées et planifiées visant à influencer le fonctionnement même du travail scientifique ;

Ces stratégies

- sapent le fondement des libertés académiques
- s'approprient indûment les orientations ou les résultats des travaux académiques

Prendre comme boussole la charte des valeurs de l'Université de Lorraine

- Universalité
- Créativité
- Réflexivité
- Solidarité
- Responsabilité

Suivre certaines recommandations

- Avoir une forme de « real-politik » scientifique. Aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire
- Avoir une prise de décision au niveau Établissement sur des partenariats stratégiques (avec le Proche-Orient, l'Ukraine, certaines universités chinoises et d'autres ...)
- Suivre une conformité aux valeurs de l'État français et de l'Espace Européen de Recherche et d'Enseignement Supérieur

Cadrage

La Présidente renvoie au texte en [annexe 2](#) qui cherche un équilibre entre une vision universaliste – vraisemblablement trop naïve au regard des stratégies qui se déploient à l'international – et la volonté de protéger notre Établissement et notre patrimoine scientifique.

- **Formations 1^{er} et 2nd cycle**
 - Échanges et mobilités dans des conditions déontologiquement correctes – universités reconnues, respect des droits fondamentaux et de l'EDI, pas d'organisation de la « fuite des cerveaux », formation de citoyens libres et responsables, respect des valeurs humanistes, qualité du diplôme
 - Stage dans un laboratoire ➔ respect des conditions ZRR le cas échéant
- **Formation doctorale**
 - Processus HFDS si thèse en ZRR, sans contournement.
 - Mêmes droits et même devoirs que tous les doctorants

- Vigilance sur les sources de financement pour éviter les attentes contraires aux valeurs de l'UL ou qui poussent le doctorant à des actions d'ingérence

- **Collaborations de recherche**

- Vigilance sur les sujets de recherche qui peuvent être sous influence ou sous auto-censure ou complaisance
- Vigilance sur les coopérations qui dépendent trop unilatéralement du financement du partenaire
- Respect réglementation ZRR le cas échéant.



La phase suivante du travail consistera dans les modalités d'application, indique la Présidente.

M. Olivier GARET revient sur la situation au Proche-Orient et sur la proposition de motion de la liste ESPOIR qui avait soulevé la problématique des collaborations scientifiques avec les universités israéliennes. Pour lui, deux problèmes se posent : un problème général et un problème moral de collaboration avec un état qui a une politique qui peut être critiquée (position du gouvernement français vis-à-vis de la Russie lorsque le conflit avec l'Ukraine a éclaté). S'agissant d'Israël, au moment du précédent Conseil d'Administration, Mme la présidente avait dit, qu'à sa connaissance, l'Université de Lorraine n'avait pas de collaborations institutionnelles en cours avec les universités israéliennes. M. Olivier GARET demande confirmation de cette première impression.

Il n'est pas question d'une impression mais d'une extraction de la base de données de l'Établissement, intervient la Présidente. Selon la base de données, l'Université n'a pas de partenariats institutionnels avec des universités israéliennes aujourd'hui. Concernant le conflit en Ukraine, elle rappelle que les universités russes avaient soutenu la politique d'envahissement de l'Ukraine de façon unanime – ce qui n'est pas le cas des universités israéliennes qui ont des configurations très différentes les unes des autres.

Pour la Présidente, c'est là une mauvaise réponse car, sur le fond, elle est opposée à toute forme de boycott. Ce sont les conseils des universités qui sont investis du pouvoir d'instruction de ces partenariats institutionnels internationaux ; les conseils doivent juger ces conventions aussi au regard des éléments qui sont posés dans le texte proposé aujourd'hui.

À l'heure où la guerre se fait, notamment avec l'usage de l'Intelligence Artificielle, de telles collaborations scientifiques avec des pays en guerre pouvant utiliser ces technologies doivent faire l'objet d'investigations, déclare M. Olivier GARET.

La Présidente veut formuler une autre réponse sur la question du boycott : l'Établissement pourrait avoir des partenariats actifs et, dans ce cas, sa position serait d'être opposée au principe de boycott a priori, a fortiori quand on lui demande d'adopter une position de boycott systématique.

La Présidente est pour la préservation des coopérations interindividuelles entre chercheurs et elle est très attachée au respect de la liberté académique. Il n'est pas question que quelqu'un d'autre qu'un conseil de l'Université puisse avoir à dire quelque chose des coopérations scientifiques portées par la communauté de chercheurs de l'Université de Lorraine.

La note de cadrage des partenariats internationaux de l'Université de Lorraine **est approuvée à l'unanimité** par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	20
Membres représentés	5
Nombre de votants	25
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

5. NOUVELLES MODALITÉS d'ATTRIBUTION du TITRE de DOCTEUR HONORIS CAUSA à l'UNIVERSITÉ de LORRAINE

Ce point est **REPORTÉ**.

6. BILAN du DISPOSITIF de TRAITEMENT des SITUATIONS de HARCÈLEMENT SEXUEL et DISCRIMINATION (HSD) **DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

Mme Myriam DORIAT-DUBAN présente Mme Valentine TAGU, qui a rejoint l'Université de Lorraine le 15 mai dernier pour prendre sa fonction de Déléguée à l'Amélioration des Relations et à la Régulation des Conflits (ARRC).

Mme Laura TARRAL et M. Barthélémy LEDIG commentent les diapositives.

Rappel

- Un dispositif pour les étudiant·e·s et les personnels victimes ou témoins direct·e·s de VSS (Violences Sexistes et Sexuelles)
- Piloté par le Vice-président délégué à l'Égalité Diversité Inclusion (VP EDI)
- Voté au Conseil d'Administration du 16/02/2018
- Ouvert aux discriminations en 2019
- Adresse mail
harclement-sexuel-discrimination@univ-lorraine.fr
- Téléphone
06 – 38 – 97 – 73 – 91

1. Le dispositif de traitement des situations de harcèlement sexuel à l'Université de Lorraine

Les étapes de traitement :

DOSSIER

① **Alerte** et prise en charge du signalement dans les 48h ouvrées

② **Entretien(s)** de la personne avec un binôme d'écoute (psychologue / DRCT (Délégation aux Relations et Conditions de Travail))

*Recueil du témoignage, information (plaintes, protection fonctionnelle...), orientation vers les services de santé
Recueil des pièces étayant les faits dénoncés (mails, textos, messages vocaux, photographies, certificats médicaux, dépôt de plainte...) & d'un récit factuel*

③ **Compte-rendu**, signé par la personne

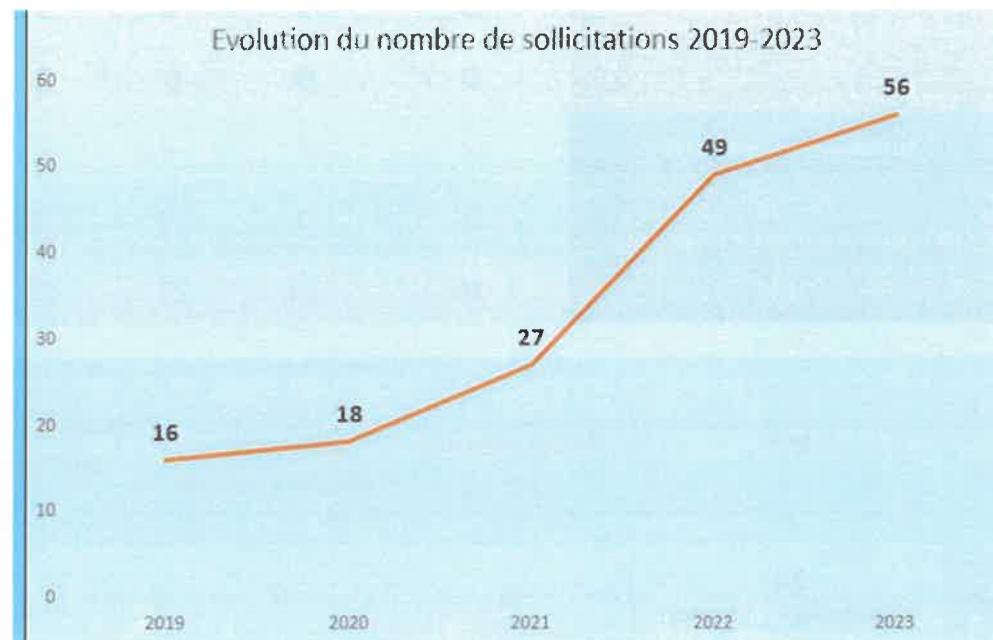
⑤ **Analyse et traitement** de la situation (Direction des Affaires Juridiques, VP EDI) → recommandations à la Présidente

- Mesures conservatoires (éloignement, suspension de fonction...)
- Avertissement de l'auteur présumé
- La Présidente peut diligenter une enquête interne (rapport, préconisations)

- La Présidente saisit la section disciplinaire

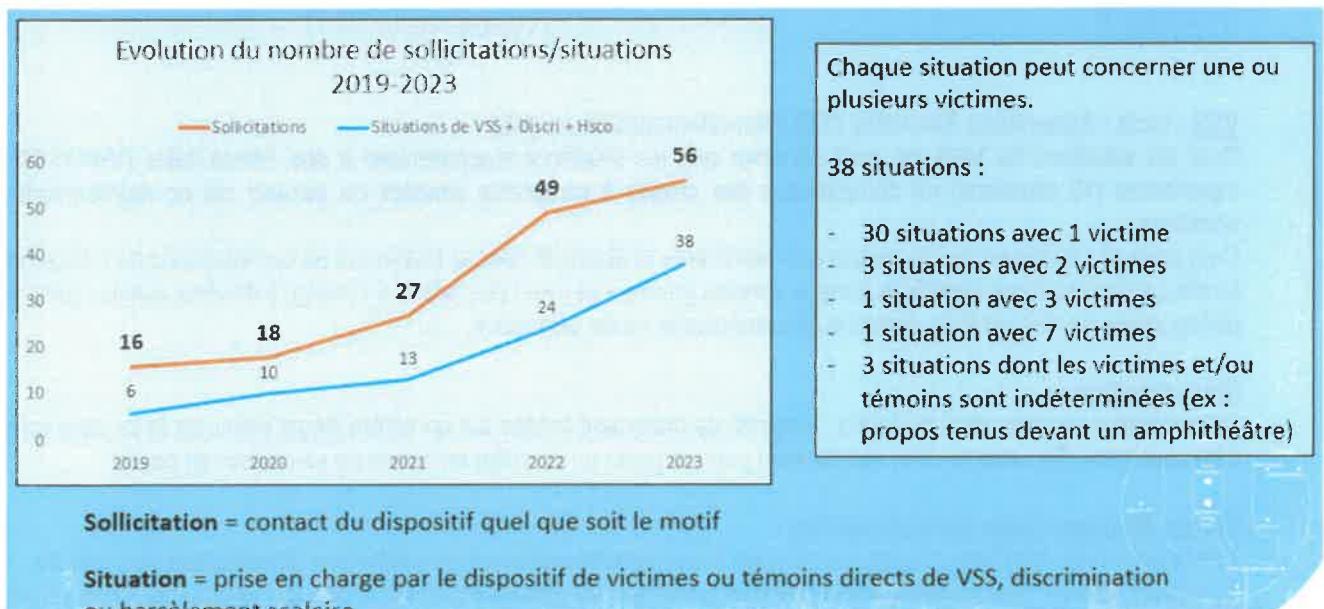
- ⑤ Mise en œuvre et suivi des recommandations validées par la Présidente**
- À chaque étape, la Présidente peut alerter le Procureur de la République

2a. Configuration des sollicitations (nombre)



On observe la poursuite d'une augmentation du nombre de situations rapportées au dispositif HS/D, +7 situations par rapport à 2022.

2b. Comparaison du nombre de sollicitations et de situations du dispositif



2c. Typologie des situations traitées entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
VSS : Viol/AS/HS	4	5	3	12	19
Autres VSS	2	3	9	9	5
Discriminations	0	2	1	3	2
Faits discriminatoires	0	0	0	2	7
Harcèlement scolaire	-	-	-	-	5
Autres (sollicitations d'autres natures)	10	6	14	21	18
TOTAL	16	18	27	49	56

Typologie des situations	VSS	Discriminations	Propos et agissements discriminatoires	Harcèlement scolaire	Autres (sollicitations d'autres natures qui ont été traitées mais non prises en charge comme étant des situations)
Nombre	24 (19 viol/AS/HS + 5 autres VSS)	2	7	5	18
Précisions	3 viols 3 agressions sexuelles 9 harcèlements sexuels 1 HS + cyberharcèlement 1 HS + viol 2 HS + agression sexuelle 3 propos sexistes 2 propos à connot. sexuelle	1 religion 1 origine	1 harcèlement homophobe 1 propos homophobes 2 propos racistes 1 propos sexistes + racistes + handiphobes 1 sans précision 1 propos déplacés		13 demandes d'info/soutien 3 HMT 1 diffamation 1 diffusion d'images

VSS : viols / Agressions Sexuelles (AS) / Harcèlement Sexuel (HS)

Pour les situations de VSS, on peut observer que les situations s'apparentant à des crimes/délits (Viol/AS/HS) sont majoritaires (19 situations) en comparaison des propos à caractères sexistes ou sexuels qui ne représentent que 5 situations.

Cela pourrait s'expliquer par un besoin que représente le dispositif dans le traitement de ces situations de « forte gravité » tandis que les situations identifiées comme « moins graves » peuvent être prises en charge à d'autres niveaux (responsable pédagogique ou hiérarchique, direction de composante ou de laboratoire, ...).

Discrimination :

Discrimination au sens strict du terme : inégalité de traitement fondée sur un critère illégal défini par la loi dans un champ défini par la loi. (Ex : écarter d'un recrutement pour un poste un candidat en raison de sa couleur de peau).

Propos et agissements discriminatoires :

1 sans précision : la victime n'a pas donné suite à son signalement ce qui empêche une classification plus précise
 1 propos déplacés : des propos écrits contre une campagne de sensibilisation sur le consentement, l'objet des propos n'est pas précisément défini

Autres situations :

3 orientations vers le dispositif HMT (Harcèlement Moral au Travail)

1 diffamation : propos écrits sur les murs de l'université accusant la victime d'être un-e violeur-euse.

1 diffusion d'image : l'auteur présumé diffuse des images choquantes (pornographiques, violentes, images de guerre, du nazisme...)

2d. Configuration des situations traitées en 2023

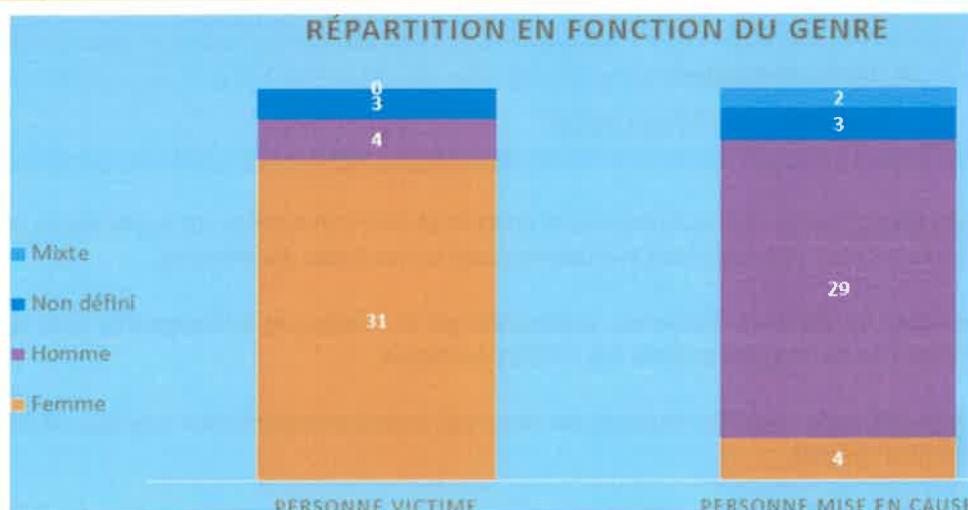
Statut des victimes	Personne mise en cause	Nombre de situations par type
Étudiant·e	Étudiant·e	22
	Personnel	6 (1 BIATSS + 5 EC)
	Hors UL	1
	Non défini	2
Doctorant·e	E-EC-C	3
	Étudiant·e	2
E-EC-C	Étudiant·e	1
Tout public	Non défini	1

Chaque situation peut impliquer plusieurs victimes ou mettre en cause plusieurs personnes.

Tout public = renvoi à des actions publiques, dont les victimes et témoins sont nombreux ou non définis

Non défini = lorsque la victime ne révèle pas le statut de l'auteur ou que de par la nature du signalement, il n'est pas possible de connaître le statut de l'auteur

On retrouve plus d'E-EC-C (Enseignants-Enseignants-Chercheurs-Chercheurs) mis en cause que de personnels BIATSS pour les situations étudiantes. Cela peut s'expliquer par la plus grande proximité que les étudiants possèdent avec les enseignants contrairement aux personnels BIATSS.

2d. Genre des personnes victimes et mises en cause


Sur 4 victimes homme, un seul est victime de VSS.

2d. Evolution du statut des victimes de 2019 à 2023

Statut des victimes	2019	2020	2021	2022	2023
Étudiant·e (dont situations entre étudiant·e·s)	4 (1)	7 (4)	10 (7)	19 (12)	31 (22)
Doctorant·e	1	1	2	1	6
BIATSS	0	2	0	2	0
E-EC-C	1	0	1	2	1
TOTAL	6	10	13	24	38

Les situations entre étudiants sont majoritaires dans les situations traitées par le dispositif. Plus globalement, les signalements d'étudiants sont en croissance constante.

A contrario, les signalements de personnels (BIATSS ou EC) varient peu, sur des échelles de grandeur très faibles.

2e. Actions mises en œuvre par le dispositif en 2023

Suites données	Precision des suites	Détail
Section disciplinaire Résolution sans sanction	7 Dont en cours	7
	Dont recadrage	10
	Dont rappel à la déontologie	1
	Dont accompagnement, soutien, sensibilisation	5
	Dont éléments insuffisants	10
	Dont résolution hors UL	2
Autres mesures : - 3 alertes au Procureur		

Les sections disciplinaires sont actuellement en cours et se sont concentrées sur la période de septembre à décembre 2023, nous n'avons donc pas d'information à communiquer sur les suites disciplinaires.

Recadrage : pour les situations étudiantes, convocation par la direction de la composante avec la présence du VP EDI et/ou de la Directrice ou directrice adjointe des Affaires Juridiques.

Rappel à la déontologie : pour les situations de personnel, convocation par DGSA (Directeur Général des Services Adjoint) et/ou VP RH et/ou direction

Accompagnement/soutien/sensibilisation : situations résolues par la sensibilisation du collectif, par l'accompagnement prodigué par le dispositif, l'orientation vers des ressources externes, etc...

Eléments insuffisants : situations dans lesquelles la victime n'a pas souhaité poursuivre le dispositif ou pour lesquelles il n'était pas possible de poursuivre

Résolution hors Université de Lorraine : lorsque la personne mise en cause dépend d'une autre structure par exemple : personnel CNRS/INRIA/CHR, salarié d'une entreprise/organisation où la victime est en stage/apprentissage)

Perspectives 2024

- Harmonisation des dispositifs HMT (Harcèlement Moral au Travail) et HSD (Harcèlement Sexuel et Discrimination) pour un fonctionnement commun avec la mise en place du GLSVI (Groupe de Liaison des Situations de Violences Internes)
- Mise en place d'une porte d'entrée unique pour les deux dispositifs de signalement (HMT + HS/D) afin de faciliter la saisine
- Remplacement de la DRCT (Délégation aux Relations et Conditions de Travail) par la délégation ARRC (Amélioration des Relations et Régulation des conflits)
- Renforcement de l'équipe en charge des dispositifs :
 - janvier 2024 : psychologue en charge des situations étudiantes et personnels – Mme Laura TARRAL
 - février 2024 : coordinatrice des dispositifs – Mme Anne-Sophie CLERC-PERSONNE
 - mai 2024 : déléguée ARRC – Mme Valentine TAGU



Après avoir remercié les intervenants pour l'exposé, M. Olivier GARET demande d'avoir, pour l'avenir, une présentation qui apporte des données statistiques sur la durée de résolution des problèmes.

M. Barthélémy LEDIG assure que cette demande, qui a été exprimée à plusieurs reprises, sera prise en compte dans les années suivantes.

Pour Mme Myriam DORIAT-DUBAN, à propos de la durée, il faudra des éléments d'explication car il peut y avoir plein de causes différentes de la durée des affaires.

À la question de M. Jean-Luc METZGER sur les raisons de l'augmentation du nombre de cas, M. Barthélémy LEDIG répond qu'elle vient en partie de la communication sur les dispositifs d'alerte et du fait qu'il y a de plus nombreux relais (les cellules EDI) dans les composantes qui peuvent orienter les étudiants et les étudiantes.

M. Jean-Luc METZGER obtient confirmation qu'il s'agit d'une augmentation de la visibilité des cas et non du nombre de cas.

M. Pascal TISSERANT dit que les cellules EDI constituent des relais de proximité ; actuellement au nombre de 30, elles sont loin de mailler tout le territoire. M. Pascal TISSERANT invite toutes celles et ceux qui, dans leur périmètre, n'auraient pas de cellule EDI, à prendre contact avec M. Yves CARDELLINI ou lui-même, pour envisager de créer une cellule sur leur périmètre.

Selon M. Pascal TISSERANT, il faut s'attendre à ce qu'à la prochaine rentrée et dans les années à venir, les chiffres doublent du côté des étudiants car ceux-ci devront passer un certificat obligatoire pour obtenir la licence. Or, ce certificat contient 2 modules EDI dont un de 2 heures au cours desquelles le numéro de téléphone et l'adresse électronique de contact sont répétés au moins à 8 reprises. De plus, ce module explique bien toutes les VSS et identifie tous les agissements concernés. De ce fait, ce dispositif sera beaucoup plus saisi qu'aujourd'hui.

Mme Laurence DENOOZ indique que l'augmentation des cas s'explique aussi parce que l'information, selon laquelle l'équipe politique de la Présidente et les équipes de proximité sont très à l'écoute, commence à circuler. Au sein de son UFR, Mme Laurence DENOOZ a constaté qu'à partir du moment où un cas est pris en charge, les autres étudiants savent

qu'ils ne seront pas rejetés et que tout sera fait pour résoudre leur situation respective. Elle pense que les théâtres-forums mis en place ont permis d'alerter la population étudiante. Mme Laurence DENOOZ remercie l'Établissement.

Pour M. Éric GNAEDINGER, l'augmentation des cas est liée à l'information et à la sensibilisation des personnels et des étudiants de l'Université de Lorraine. Par ailleurs, il souhaite savoir si la gouvernance a une estimation des cas non traités.

Les seuls chiffres dont dispose l'Université de Lorraine sont ceux de l'enquête de perception réalisée en 2017 auprès des étudiants, où 4 000 étudiants et la moitié des composantes avaient répondu, soit un taux de réponse de 15 %, indique M. Pascal TISSERANT. Cette enquête a montré à l'époque qu'un grand nombre de situations ne remontaient pas.

Les prochains résultats attendus sont ceux de l'enquête « ACADISCR » réalisée en 2022 auprès des étudiants et des personnels.

La Présidente tient à saluer le travail fait qui donne une meilleure visibilité sur les indicateurs, sur les éléments qu'on peut en retirer et sur les perspectives. Elle remercie également toutes et tous pour l'engagement pris dans la mise en œuvre de ces dispositifs en cours d'évolution.

Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO relate que des petits sondages ont été faits par les cellules. Dans la cellule EDI de SHS (Sciences Humaines et Sociales) de Metz, le sondage recueilli environ 120 réponses.

Sur cette centaine de réponses :

- 37,2 % des personnes ont répondu avoir été victimes de viol
- 68,6 % des personnes ont répondu avoir été victimes d'agression sexuelle
- 39,7 % des personnes ont répondu avoir été victimes de harcèlement sexuel
- 79,3 % des personnes ont répondu avoir été victimes de discrimination sexiste
- 61,2 % des personnes ont répondu avoir été victimes d'outrage sexiste
- 88,4 % des personnes ont répondu avoir été victimes d'agissement sexiste

Le périmètre de l'enquête étant large, tous ces crimes ou délits ne se sont pas tous passés au sein de l'Université, précise Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO.

Le chantier que la Présidente souhaite ouvrir concerne la question des relations interindividuelles à l'Université, entre enseignants, entre étudiants, entre personnels, entre enseignants et étudiants, entre étudiants et personnels, ... toutes catégories confondues.

Cette réflexion doit permettre de réaffirmer le principe suivant : lorsqu'un étudiant passe de master à doctorant, il se retrouve dans une position sociale équivalente à celle de ses encadrants ou de ses collègues de l'unité de recherche ; ce n'est pas une raison pour que ce doctorant nouvellement diplômé crée des relations de pouvoir vis-à-vis des autres étudiants.

À propos des relations proches entre enseignants et étudiants, nous avons envoyé une invitation à l'ensemble des cellules EDI pour créer un groupe de travail sur ce thème, annonce Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO. Une réunion est prévue avant les départs en vacances.

La Présidente veut conduire un débat large dans l'Établissement car certaines positions sont ancrées dans des cultures disciplinaires très variées ce qui fait que, selon les disciplines, ces questions ne sont pas abordées de la même manière.

Point d'information et d'échanges, pas de vote

7. BILAN du DISPOSITIF de TRAITEMENT des SITUATIONS de HARCÈLEMENT MORAL au TRAVAIL (HMT) DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Le diaporama est présenté par Mme Estelle MOEGLIN et par Mme Nadja FORMET.

Rappel

- Un dispositif destiné à l'ensemble des personnels et des doctorants
- Piloté par le DGSA (Directeur Général des Services Adjoint) du Pôle RHeSPeCT (Relations Humaines et Sociales, Prévention et Conditions de Travail) et la DRCT (Délégation aux Relations et Conditions de Travail)
- Voté au Conseil d'Administration du 29/09/2020
- Reposant sur le GLSH (Groupe de Liaison des Situations de Harcèlement)
 - Le DGSA Rhespect
 - La DRCT
 - Les médecins de prévention
 - Les assistantes sociales
 - La chargée de l'accompagnement individuel et des Parcours Professionnels
 - La psychologue du travail
 - La directrice des Affaires Juridiques et son adjointe
 - Un représentant syndical au CSA (Comité Social d'Administration) selon l'ordre de la liste établie au cours du CSA du 9 mars 2023

Les étapes de traitement :

DOSSIER

- DGSA
- DRCT
- DAJ
- Représentant OS (CSA)
- Médecin
- Assistante sociale
- Binôme d'écoute

① Alerte et prise en charge du signalement dans les 48h ouvrées

② Entretien(s) de la personne avec un binôme d'écoute (psychologue / DRCT (Délégation aux Relations et Conditions de Travail))

Recueil du témoignage, information (plaintes, protection fonctionnelle...), orientation vers les services de santé Recueil des pièces étayant les faits dénoncés (mails, textos, messages vocaux, photographies, certificats médicaux, dépôt de plainte...) & d'un récit factuel

③ Compte-rendu, signé par la personne

④ Analyse et traitement de la situation par le GLSH → recommandations à la Présidente

- Mesures conservatoires (éloignement, suspension de fonction...)
- Avertissement de l'auteur présumé
- La Présidente peut diligenter une enquête interne (rapport, préconisations)
- La Présidente saisit la section disciplinaire

⑤ Mise en œuvre et suivi des recommandations validées par la Présidente, avec info au GLSH

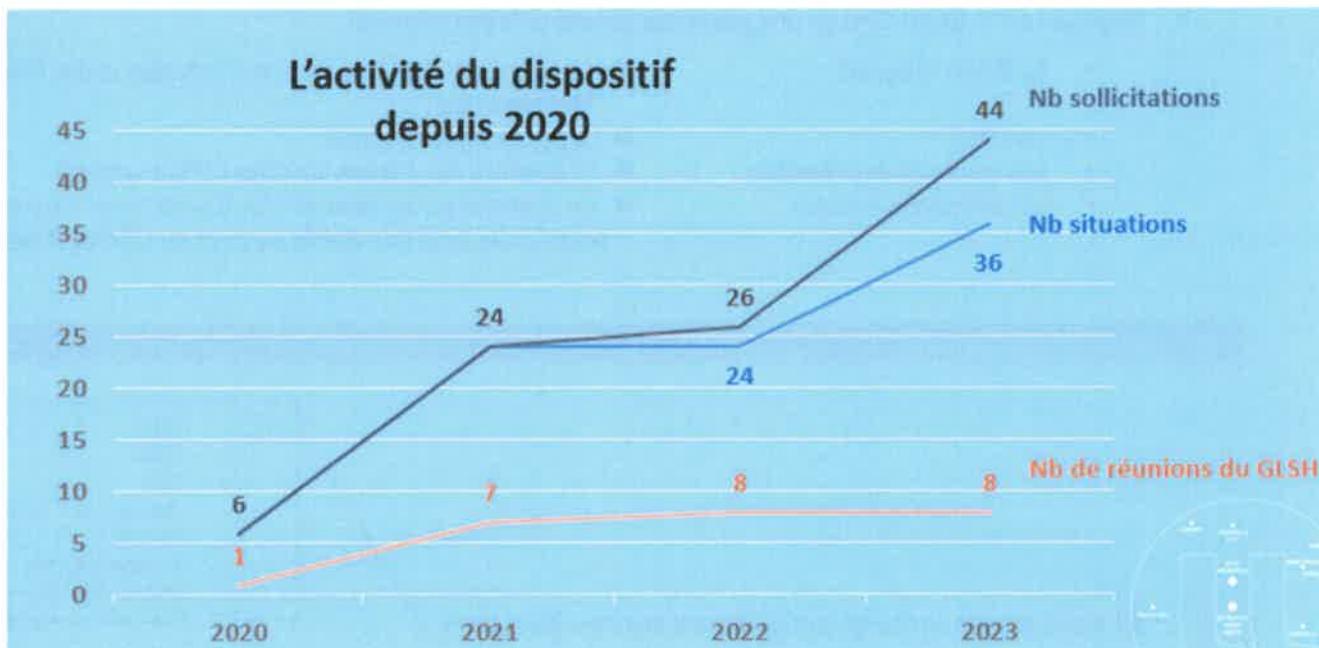
→ À chaque étape, la Présidente peut alerter le Procureur de la République

Remarque liminaire concernant les données

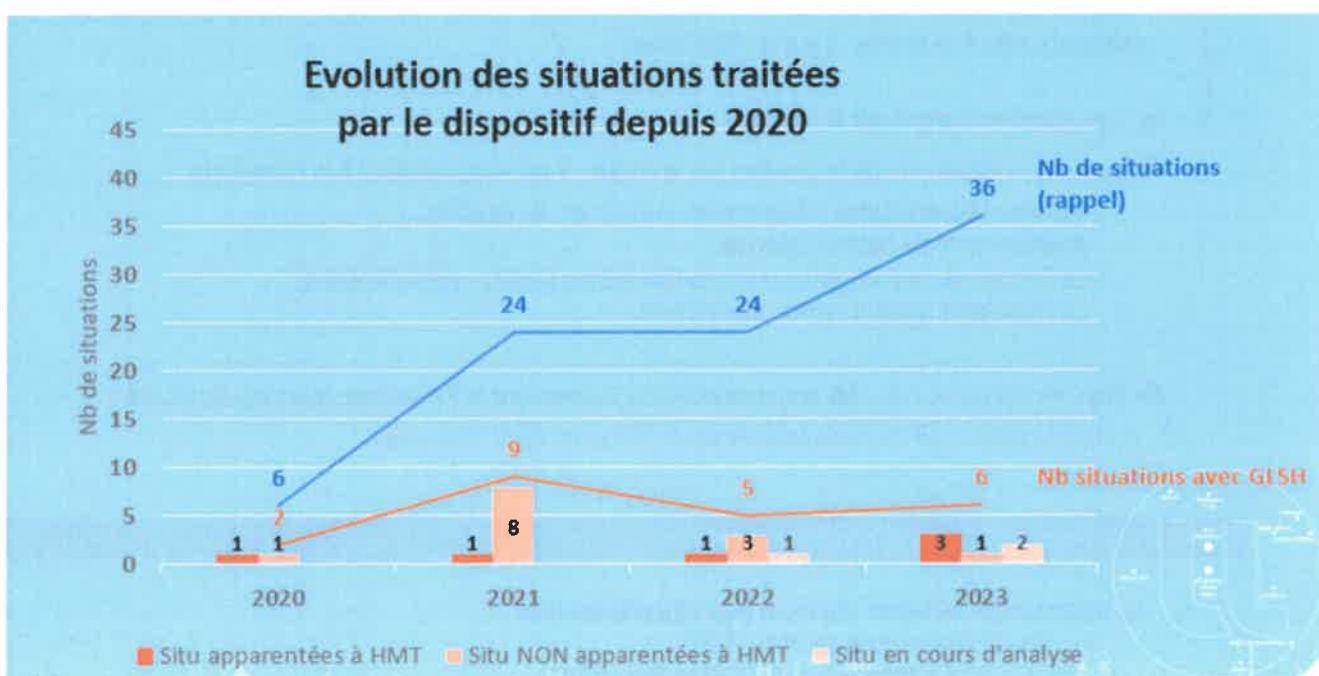
- Le traitement de certaines situations peut être pluriannuel.
 - Ex : Un agent nous saisit en 2022
 - La 1^{ère} réunion du GLSH a lieu en 2022
 - La 2^{ème} réunion du GLSH a lieu en 2023

- ➔ Du point de vue l'activité du dispositif, il y a 2 réunions (graphique 1)
 - 1 en 2022
 - 1 en 2023
- ➔ Du point de vue des situations, il y a 1 seule situation avec GLSH, en **2022** (graphique 2)

1. Bilan chiffré (au 31/12/2023)



Distinction sollicitation / situation : il y a une sollicitation dès lors que le dispositif est saisi ; si plusieurs sollicitations concernent le même mis en cause, c'est une seule et même situation (collective)



Focus 2023 : les actions mises en œuvre pour les situations avec GLSH

3 situations apparentées à du HMT

- ✓ Enquête administrative interne [en co-tutelle]
- ✓ Procédure disciplinaire & signalement au Procureur de la République
- ✓ Démarche interrompue par la démission de la personne mise en cause (entretien contradictoire et perspective d'une procédure disciplinaire)

1 situation NON apparentée à du HMT

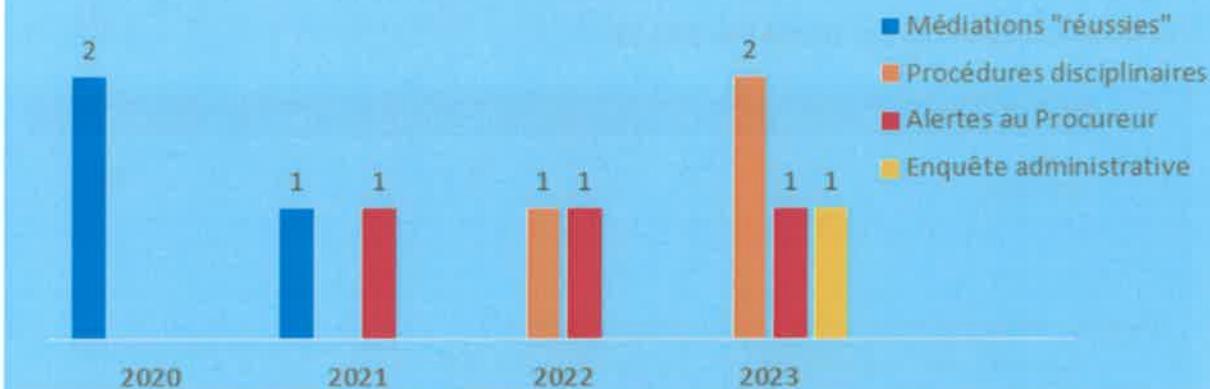
- ✓ Procédure disciplinaire
- ✓ Mesures conservatoires d'éloignement

2 situations « en cours d'analyse »

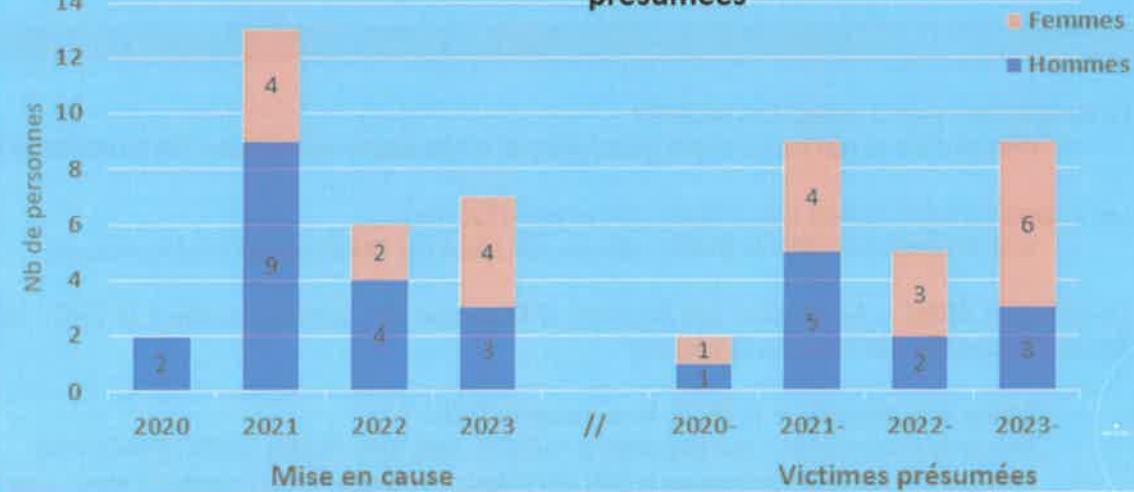
- ✓ En attente d'une seconde réunion du GLSH, après recueil des éléments des mis en cause (entretien contradictoire)

Focus sur les actions « marquantes » mises en œuvre

Actions « marquantes » mises en œuvre depuis 2020

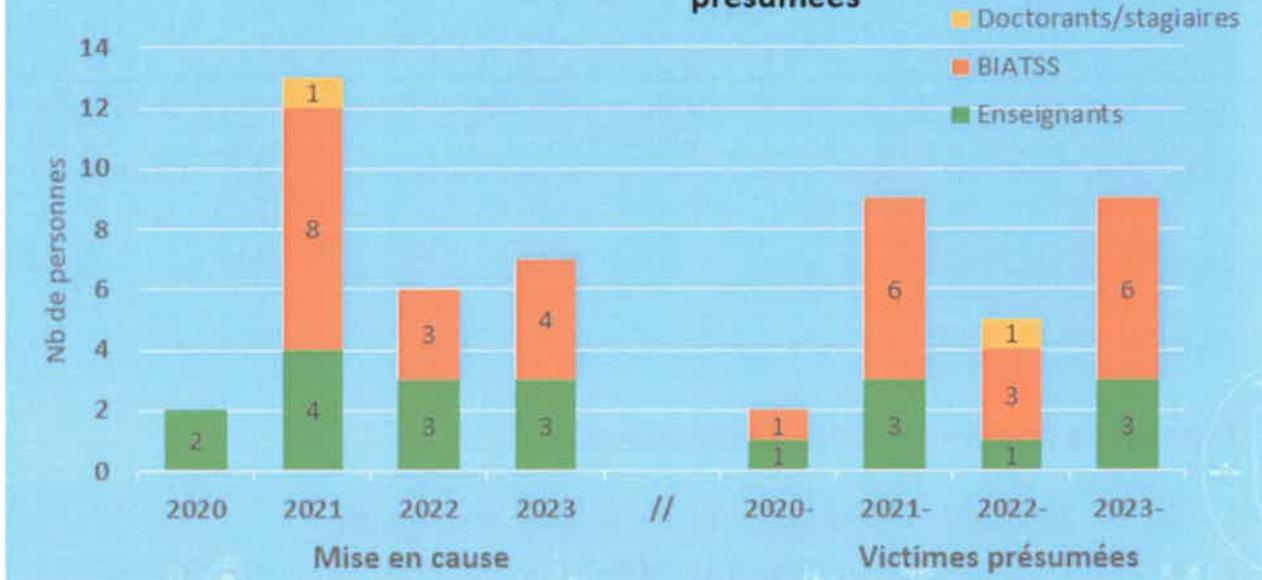


Situations avec GLSH : répartition par genre des mis en cause et des victimes présumées



Il n'y a pas nécessairement de correspondance entre le nb de situations et le nb de personnes mises en cause car une situation peut impliquer plusieurs personnes.

**Situations avec GLSH :
répartition par statut des mis en cause et des victimes
présumées**



Les situations qui n'ont pas donné lieu à GLSH

	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Autres situations	4	15	19	30	68

Parmi les 68 situations qui n'ont pas donné lieu à GLSH :

- 31 n'ont pas été poursuivies par les agents vus en RDV
- 24 ne sont pas liées à du HMT (orientées vers d'autres services ressources : SST, DRH...)
- 7 n'ont pas donné lieu à rendez-vous (non honoré par l'agent / non proposé)
- 5 sont en cours (en attente de pièces pour constituer le dossier : 1 de 2021, 1 de 2022 et 3 de 2023)
- 1 consistait en une demande d'information

Les évolutions du dispositif

- Le représentant syndical présent lors du GLSH
 - n'est plus tiré au sort mais désigné selon l'ordre de la liste établie au cours du CSA du 09/03/2023
- Les 2 dispositifs fusionnent (cf. plan d'égalité pro Femmes-Hommes)
 - le GLSH devient en 2024 le GLSVI – (Groupe de Liaison des Situations de Violences Internes)
- La délégation ARRC – Amélioration des Relations et Régulation des Conflits succède à la DRCT (délégation Relations et conditions et travail) et se renforce :
 - Arrivée de la déléguée le 15/05/24, Mme Valentine TAGU
 - Arrivée de la coordinatrice des dispositifs le 15/02/24, Mme Anne-Sophie CLERC-PERSONNE
 - Arrivée d'une nouvelle psychologue le 08/01/24 (situations d'étudiants et personnels), Mme Laura TARRAL



Mme Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO remercie pour la présentation puis pose les questions suivantes :

- 1°) concernant les mesures d'éloignement, l'éloignement est-il celui de la victime ou de la personne incriminée ?
- 2°) lorsque le service reçoit une sollicitation, y-a-t-il une protection qui se met en place immédiatement ou dans quel délai ?
- 3°) des personnes souhaitent arrêter la démarche ; que se passe-t-il après ?

1°) Sur les mesures d'éloignement mentionnées dans le cas figurant sur la 1^{ère} diapositive de la page 25, elles concernaient l'auteur. Mais, en général, dans ce type de situation, la victime peut demander à fuir sa composante ou à rester parce qu'elle aime son travail dans sa composante, explique Mme Nadja FORMET.

2°) Il n'y a pas de procédure de mise en place d'une protection immédiate lors d'une sollicitation. On a besoin d'entendre la personne, précise Mme Nadja FORMET. Néanmoins, en cas de situation d'urgence, la Direction des Affaires Juridiques est saisie tout de suite, sans attendre que le dossier soit constitué et le GLSH se mette en place.

3°) Lorsque les personnes ne donnent pas suite, les notes prises au cours des entretiens sont conservées et pourront servir si les personnes changent d'avis (le dossier reste ouvert).

Mme Laurence DENOOZ confirme que le travail est réalisé sous la forme d'un binôme à l'écoute bienveillante et qui réagit souvent beaucoup plus vite que 48 heures pour donner un rendez-vous. Vu l'augmentation du nombre de cas, le nombre de personnels en charge de ces situations augmente mais pas suffisamment. Mme Laurence DENOOZ pense que l'Université devra être très attentive à ce que la qualité du travail ne se dégrade pas.

Le coût humain de ces dispositifs est énorme mais c'est un choix de la présidence. Aucune situation ne ressemblant à la précédente, nous apprenons en marchant, reconnaît la Présidente. L'Établissement met en place une nouvelle organisation qui va nous amener à progresser et à économiser de l'énergie en matière des coûts de coordination, affirme-t-elle.

L'urgence, pour la Présidente, est de travailler avec le périmètre des personnes, leurs expériences et la qualité de ces expériences pour stabiliser le dispositif.

La fusion des dispositifs et la mise en place d'une coordination efficace sont en cours mais demandent du temps, remarque la Présidente.

M. James GREENWOOD veut remercier et féliciter l'équipe de psychologues dont le rôle est très important.

Point d'information et d'échanges, pas de vote

PAUSE de 15 minutes

DÉPART de M. SCIAMANNA Marc

Nb de présents : 19

Nb de représentés : 5

8. RAPPORT ANNUEL de la « COMMISSION de la FACILITATION du FONCTIONNEMENT INTERNE de l'ÉTABLISSEMENT »

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 3

Le rapport annuel de la commission de la facilitation du fonctionnement interne de l'Université de Lorraine est présenté tout d'abord par M. Jean-Marc MARTRETTE puis par Mme Marion MARTINY.

Pour rappel, cette commission est issue du Conseil d'Administration, commence M. Jean-Marc MARTRETTE dans le cadre d'un **Point d'étape des travaux de la commission et des projets**.

En annexe 3, a été adressé aux membres du Conseil un tableau de suivi des différentes actions menées sous le contrôle de la commission et de l'administration de l'Université.

La facilitation, une démarche

- Qui vise à rendre plus fluides les démarches, les processus, le partage de l'information, dans une logique d'amélioration continue
M. Jean-Marc MARTRETTE insiste sur l'importance de l'amélioration continue, préoccupation constante de la commission
- Fondée sur une approche utilisateurs
- Collective : chacun s'efforce de faciliter les démarches ou les interactions avec les autres acteurs (autres services, partenaires, usagers)

→ inscrite dans le projet d'établissement

Les porteurs de la démarche

- Vice-Présidente : Marion MARTINY
- Commission « Facilitation du fonctionnement interne de l'Établissement » ; Président : Jean-Marc MARTRETTE
 - 5 réunions depuis janvier 2023
 - À Nancy et Metz
 - Coordination Direction Général des Services : Mathilde BARTHE
 - Comité opérationnel : Vice-présidente, coordinatrice, Directeur Général des Services Adjoint (DGSA), Délégation à l'Aide au Pilotage Et à la Qualité (DAPEQ)
 - Appui opérationnel : DAPEQ (Amélie BRIFFAUX, Camille SUBTIL)
M. Jean-Marc MARTRETTE remercie ces 2 personnes pour leur soutien au quotidien
 - Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions :
 - Directions Centrales (DC)
 - groupes de travail
 - services pilotes...

Quelques projets emblématiques

- **L'extension des délégations de signature pour les directrices et directeurs de composantes**
 - Conventions < 40 k€
 - Convention d'occupation temporaire de moins d'un an
 - Etats de rémunération
- **Des outils numériques :**
 - Parapheur électronique
 - Paiement en ligne : le paiement des factures UL via PayFip Facturation représente à ce jour pour 2024 plus de la moitié des encaissements en montant ; 9 structures utilisent par ailleurs le dispositif de paiement en ligne

- Carte achat : pour chaque demande, une présentation personnalisée est réalisée par les équipes de la Direction d'Budget et des Finances (DBF) pour permettre à chaque entité de définir ses besoins ; à ce jour : 2 directions centrales, 5 composantes de formation, 4 laboratoires de recherche

Mme Marion MARTINY intervient pour ajouter à la liste :

- l'helpdesk : il a évolué vers e-top qui sera opérationnel le 1^{er} juillet prochain ; il y aura moins d'entrées dans l'arborescence, des intitulés plus explicites et des recherches par mots-clés, ce qui va faciliter l'utilisation de l'outil

Mme Marion MARTINY précise que les anciennes données seront archivées dans l'ancien helpdesk

• Services publics +

- Un dispositif interministériel piloté par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP), articulé autour de 8 engagements (voir ci-dessous)
- L'amélioration continue du service rendu, centrée sur les utilisateurs
- 11 services pilotes : UFR MIM, UFR STAPS, IUT Longwy, ENSG (École Nationale Supérieure de Géologie), DRIE (Direction des Relations Internationales et Européennes), DIFOR (Direction de la Formation), DDoc (Direction de la Documentation), DN (Direction du Numérique), DAPEQ, DAJ (Direction des Affaires Juridiques), AC (Agence Comptable)
- Un accompagnement DAPEQ



1. Dans le respect mutuel, vous êtes accueillis avec bienveillance et avez le droit à l'erreur *



2. Vous pouvez facilement entrer en contact avec vos services publics



3. Vous bénéficiez d'un accompagnement adapté à votre situation personnelle



4. Votre demande est traitée dans les délais annoncés



5. Vous disposez d'une information claire, simple et accessible



6. Vous avez accès à nos résultats de qualité de service



7. Votre avis est pris en compte pour améliorer le service rendu



8. Avec vous, nous agissons pour limiter notre impact sur l'environnement

Source: [Decouvrez les nouveaux engagements du service public | Services Publics + \(transformation.gouv.fr\)](http://Decouvrez les nouveaux engagements du service public | Services Publics + (transformation.gouv.fr))

Philosophie d'action :

- SP+ n'est pas un label, mais nous permet d'**interroger nos pratiques, nos postures**, et de travailler la manière dont nous rendons le service
- Sa mise en pratique doit rester souple et adaptée aux activités réalisées. Ses priorités et modalités de déploiement doivent rester à la main des structures.

Les réalisations :

- Une banque des bonnes pratiques constituée à partir des remontées de terrain et des ressources mises à disposition par la DITP
 - Une spécificité de l'Université de Lorraine : les usagers = tout le monde et pas seulement les étudiants
 - Une ressource pour tout service souhaitant développer son engagement dans le cadre de SP+
- Un outil d'auto-évaluation permettant de :
 - Se positionner au regard de chaque engagement : comment sommes-nous concernés ?
 - Faire un état des lieux de l'ensemble des pratiques mises en place au sein de sa structure
 - Déterminer son niveau d'avancement dans la mise en place de ces engagements
 - Identifier en un coup d'œil ses axes de travail prioritaires, s'inspirer de la liste des bonnes pratiques proposée.

A venir

- Expérimenter les outils et l'accompagnement de SP+ pour préparer son élargissement
- Identifier, partager et valoriser les démarches de facilitation mises en œuvre dans les services et composantes

M. Jean-Marc MARTRETTE informe que, lors de la prochaine réunion de la commission prévue fin septembre, les DGSA présenteront leur plan d'actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de la facilitation dans leur différent périmètre de compétences. Une réflexion est en cours sur un outil pour l'Université de recueil d'éléments de facilitation.



Point d'information et d'échanges, pas de vote

Les points 9, 10 et 11 font l'objet d'un vote groupé**9. REVALORISATION du RÉGIME INDEMNITAIRE de CERTAINS PERSONNELS BIATSS
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS****ANNEXE 4**

D'une part, il y a eu des revalorisations indemnitàires consécutives envers les personnels titulaires et, d'autre part, l'Établissement a une cible en termes d'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) à atteindre d'ici 2027, rappelle Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Du fait des revalorisations qui ont été généralisées lorsqu'elles étaient sur un seul statut, l'Établissement avait déjà atteint les cibles pour un certain nombre de corps/grades, mais pour d'autres pas. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'atteindre les cibles avant 2027.

Le souhait de l'Établissement est d'aligner aussi vite que possible le régime des contractuels sur celui des titulaires mais comme l'Établissement est en forte tension budgétaire, il n'est pas possible de donner un délai sur l'ajustement des contractuels.

**10. GRILLE INDICIAIRE des PERSONNELS INFIRMIERS, APPLICABLE au 1^{ER} JUILLET 2024 – MODIFICATION
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS****ANNEXE 5**

Il s'agit d'ajouter des points au niveau de l'indice et d'aligner les contractuels sur les fonctionnaires.

**11. GRILLE INDICIAIRE des PERSONNELS ASI, APPLICABLE au 1^{ER} JUILLET 2024 – MODIFICATION
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

ANNEXE 6

Une légère erreur s'étant glissée dans le document de la grille des ASI (Assistants Ingénieurs), il est demandé au Conseil d'Administration de valider cette correction.

Les points suivants :

9. Revalorisation du régime indemnitaire de certains personnels Biatss
10. Grille indiciaire des personnels infirmiers, applicable au 1^{er} juillet 2024 – modification
11. Grille indiciaire des personnels ASI, applicable au 1^{er} juillet 2024 - modification

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**12. GUIDE de RECRUTEMENT des CONTRACTUELS
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

ANNEXE 7

Par ce guide, l'Établissement assure la diffusion de bonnes pratiques dans l'ensemble de l'Université, et ce, en phase avec le label HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers), et avec sa politique en matière de recrutement ouverte, transparente et au mérite (dite OTM-R), résume Mme Myriam DORIAT-DUBAN.

Point d'information et d'échanges, pas de vote

**13. BILAN d'EXÉCUTION 2023 du SCHÉMA DIRECTEUR HANDICAP
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

M. Yves CARDELLINI expose le diaporama relatif au bilan d'exécution 2023 du Schéma Directeur Handicap.

RAPPELS

- ❖ Dernier SDH (Schéma Directeur Handicap) : période 2018/2022
 - ❖ Année 2023 : à considérer comme une année de transition
 - ❖ Nouveau SDH : 2024/2028
- Partie intégrante du SD EDI ; lui-même intégré dans le futur SD RSE

251 personnels BOE

(Bénéficiaires de
l'Obligation d'Emploi)

Répartition des effectifs BOE

Répartition par sexe	
Femmes	Hommes
136	115

Répartition par statut	
BIATSS	Enseignant·es & EC
213	38

Répartition par structure d'affectation		
Directions centrales		81
Collegiums		150
Pôles scientifiques		20

1 108 Étudiant·es
33 Doctorant·es

M. Yves CARDELLINI note une progression annuelle des personnels recrutés bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), avec un peu plus de femmes que d'hommes et beaucoup plus de Biatss (personnels administratifs) que d'enseignants-chercheurs.

1 108 étudiants ont bénéficié d'un accompagnement d'un service handicap étudiant et 33 doctorants qui se sont déclarés auprès de la Maison du Doctorat comme étant en situation de handicap.

CHIFFRES CLÉS / HANDICAP UL
◆ Commentaires de M. Yves CARDELLINI :

- Taux d'emploi direct : **3,68 %**
- Contribution FIPHFP (Fonds pour L'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : **375 743 €**
- ◆ Comme le taux d'emploi direct augmente, (il avoisine aujourd'hui le taux de 3,90 %), la contribution de l'Université au DIPDHFP diminue (moins de 400 000 €) alors qu'en 2014, elle s'élevait à 1,3 M€.
- Coût de l'accompagnement des personnels : **49 110 €**
- Contrats doctoraux handicap : **15**
- ◆ Les 15 contrats doctoraux sont obtenus soit dans le cadre de la campagne annuelle lancée par la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle), soit par le choix qu'a fait l'Établissement de réserver un contrat doctoral chaque année pour un doctorant en situation de handicap.
- Emploi-étudiants recrutés pour l'accompagnement des Étudiants en Situation de Handicap (ESH) : **154**
- ◆ Dans le cadre de la mission-handicap, l'Université de Lorraine recrute tous les ans des emplois-étudiants pour accompagner les étudiants en situation de handicap, particulièrement ceux qui ont des difficultés à prendre des notes et à écrire : 154 emplois-étudiants.

- Coût de l'accompagnement des ESH : 965 870 €
 - Dotation MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) : 695 000 €
 - ◆ Le nombre global au niveau national d'étudiants en situation de handicap continue d'augmenter mais l'enveloppe du ministère reste stable.
-
- Coût total des marchés réservés : 1 442 633 € HT (Soit 31,27 % du montant total des marchés des domaines concernés)
 - Domaines d'achat concernés :
 - Prestations de nettoyage
 - Entretien des espaces verts
 - Prestations d'accueil
-
- ◆ L'Établissement a recours aussi à des marchés réservés : le fait d'avoir ces marchés amène des unités déductibles à la contribution à verser au FIPHFP ; les marchés réservés avoisinent 1,5 M€ HT et concernent 3 grands domaines (nettoyage, entretien d'espaces verts et accueil).

RAPPEL FEUILLE de ROUTE 2023

- ◆ Le but de la feuille de route 2023 était de s'inscrire dans la continuité, de continuer à travailler pour augmenter le nombre des actions en vue de :

- 1) Poursuivre et amplifier les actions pour améliorer le recrutement des BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)
- 2) Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des étudiant·es en situation de handicap jusqu'à leur insertion professionnelle
- 3) Poursuivre l'accessibilité des campus, des locaux, des services et des savoirs
- 4) Accroître la recherche et la formation dans le champ du handicap
- 5) Amplifier l'information, la sensibilisation et la formation de la communauté universitaire
- 6) Vers un nouveau schéma directeur pour la période 2024 - 2028

1) POURSUIVRE et AMPLIFIER les ACTIONS pour AMÉLIORER le RECRUTEMENT des BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi)

- Campagne de recrutement et promotion BOE
 - ⇒ Recrutement par voie contractuelle
 - 2 postes pourvus (2 BIATSS) sur 9 postes ouverts (8 BIATSS + 1 EC)
 - ⇒ Promotion par voie de détachement
 - 1 poste (BIATSS) sur 2 postes ouverts (BIATSS)

100% des fiches de poste ont été enrichies

- ⇒ Activation des viviers
- Présentation de la campagne de recrutement aux différents partenaires

- Opération « Job dating » (01/06/2023) : les prochaines se tiendront fin juin à Metz et à Nancy
 - ⇒ Nbre de rencontres sur le stand handicap : 20
 - ⇒ Constitution d'un vivier de candidatures

- Renforcement des relations entre Cap Emploi et l'Université de Lorraine
- ⇒ Réunion d'information : 30/08/2023 – Cap Emploi 54
- ⇒ Nbre de bénéficiaires : 15

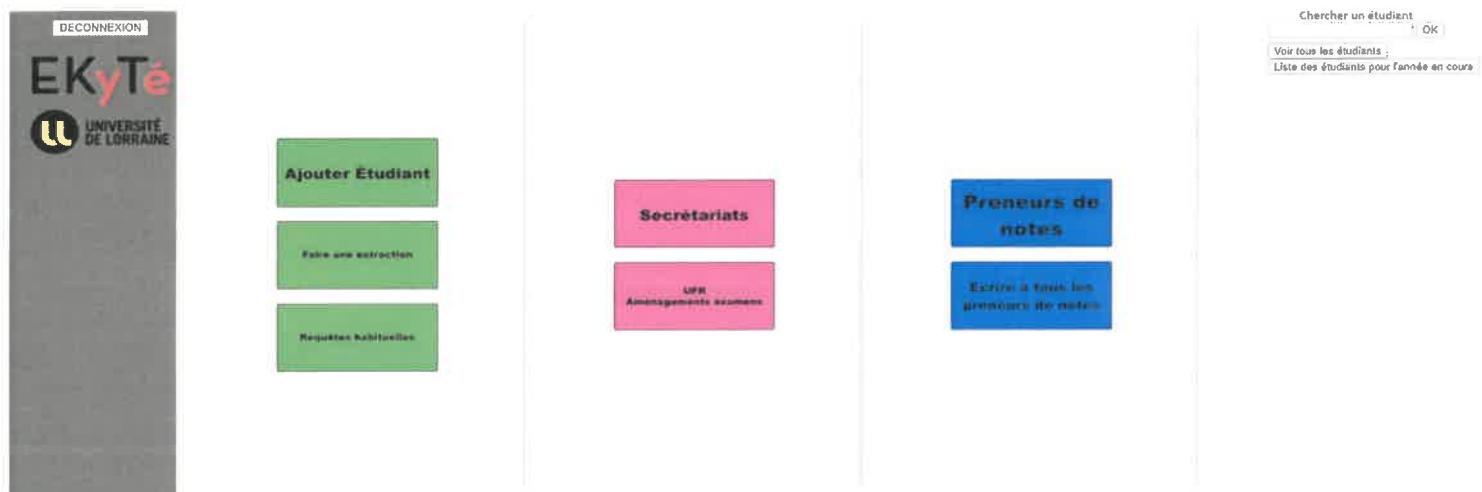
109 actions engagées pour 52 bénéficiaires

Type d'actions (aménagements de poste ou aides spécifiques)	Nbre d'actions	Montant	Nbre de bénéficiaires		
			BIATSS	Ens & EC	TOTAL
Aménagement poste de travail (sur site)	48	34 057 €	20	9	29
Aménagement poste de travail (à domicile)	3	466 €	2		2
Auditif	11	3 111 €	6	5	11
Interprétariat	36	3 429 €	2	1	3
Visuel	6	4 367 €	2	1	3
Transport	1	158 €		1	1
Autres aides	4	3 522 €		3	3
	109	49 110 €	32	20	52

- ◆ L'essentiel porte sur de l'aménagement du poste de travail ; les demandes d'interprétariat sont en sensible augmentation de même que le nombre de personnes en difficulté auditive demandant à être équipées.

2) POURSUIVRE L'AMÉLIORATION de L'ACCOMPAGNEMENT des ESH (Étudiants et Étudiantes en Situation de Handicap) jusqu'à leur INSERTION PROFESSIONNELLE

- Dynamique d'amélioration continue du dispositif d'accompagnement des étudiant·es
- ⇒ Utilisation de B'UL (espace de stockage de données) pour la gestion des documents partagés
- ⇒ Opérationnalité de l'outil de gestion Ekyté (ci-dessous)
- ⇒ Edition 2023 « *Handicap et Etudes supérieures* »



The screenshot shows the Ekyté software interface with several functional buttons:

- Left sidebar: DECONNEXION, EKyTé, UNIVERSITÉ DE LORRAINE
- Top right: Chercher un étudiant, OK, Voir tous les étudiants, Liste des étudiants pour l'année en cours
- Buttons in the center and right panels:
 - Green buttons: Ajouter Étudiant, Faire une extraction, Requêtes habilitées
 - Pink button: Secrétariats, UFR Aménagements nécessaires
 - Blue buttons: Preneurs de notes, Entrer à faire les preneurs de notes

- ◆ L'Université a l'obligation d'accompagner à l'accès aux savoirs, aux cours et aux examens, rappelle M. Yves CARDELLINI.
- Renforcement du service handicap étudiant

- ⇒ Une nouvelle coordonnatrice du dispositif d'accompagnement (Mme Oriane DARTOY)
- ⇒ Une nouvelle chargée d'accueil et d'accompagnement

- Affirmation du Pôle autisme Université de Lorraine
- Poursuite du dispositif Univ-TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme)
- Projet Hébergement à la résidence universitaire du Nouveau GEC (cf. photo)
- ◆ Depuis septembre 2023, 9 chambres sont réservées pour des étudiants porteurs d'autisme. L'Université a décidé d'accompagner ces étudiants dans leur relation avec la mission handicap et surtout avec la vie étudiante qui se développe dans le cadre de cette résidence, au moyen de 2 emplois solidaires logés sur place et qui assurent le lien.

- Poursuite du projet de recherche PAULINE (Pôle Autisme Université de LorrainE)



3) POURSUIVRE L'ACCESSIBILITÉ des CAMPUS, des LOCAUX, des SERVICES et des SAVOIRS

- Accessibilité du cadre bâti
 - Poursuite de la mise en œuvre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)
 - 7 opérations principales réalisées de mise en accessibilité
 - Total des dépenses 2023 du volet « Mise en accessibilité » : 1 626 706 €

- Accessibilité des ressources numériques
- ⇒ Création de sites accessibles et qui répondent aux critères du RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)
- ⇒ Audit de sites pour vérifier la conformité au RGAA

- ⇒ Développement d'une extension pour le CMS Wordpress - *Content Management System*, en français « système de gestion de contenus » (en lien avec le Projet PLEIADES (Projet Lorrain d'Environnement numérique pour des Apprentissages Durables))
- ⇒ Adoption de la B'UL pour optimiser son utilisation dans la gestion de la prise de notes des ESH
- ⇒ Productions audiovisuelles
- ◆ Toutes les vidéos institutionnelles sont sous-titrées

4) ACCROITRE la RECHERCHE et la FORMATION dans le CHAMP du HANDICAP

- Recherche
- ⇒ Poursuite du projet PAULINE (Pôle Autisme Université de LorrainE)
 - Projet n°1 sur les relations sociales :
 - Initialement prévu autour de jeux collaboratifs ; évolution vers des ateliers de pratiques musicales (en lien avec la MJC Lillebonne)
 - Réponses à différents appels à projets pour financement

- Projet n°2 sur le suivi de cohortes :
 - Pré-expérimentation du protocole auprès de 10 étudiantes et étudiants porteurs de TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) volontaires (4 à Metz + 6 à Nancy)
 - Valorisation scientifique : Une communication orale lors du colloque RISPSYDEVE (Réseau Interuniversitaire de Psychologie du Développement et de l'Éducation) (Reims – Juin 2024)

- ⇒ Poursuite du projet interuniversitaire : DisHiEd (Disability and Higher Education – Handicap et Enseignement Supérieur)
- Poursuite des entretiens auprès des différents acteurs (EP ; SH ; EC ; étudiant·es) des 4 établissements qui participent au Projet (CYU (Université de Cergy-Pontoise) ; Université Polytechnique Hauts-de-France; UN Bordeaux ; Université de Lorraine)

5) AMPLIFIER L'INFORMATION, LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITAIRE

« Handicap et vous »

- ⇒ 2 RDV organisés :
 - Les TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages)
 - Les troubles psychiques



Programmation culturelle

- ⇒ ***Le jour où j'ai compris que le ciel était bleu***
spectacle programmé à l'EBMK

Activités physiques et sportives

- ⇒ Faciliter l'accès à une pratique handi - valide
- ⇒ Equipement de la Piscine des Océanautes d'un ascenseur de mise en eau
- ⇒ Développer des partenariats avec les clubs et les ligues sous formes de conventions
- ⇒ Renforcer la communication



4^e édition de l'Automne du Handicap

- ⇒ Conférence inaugurale de Julie Dachez
- ⇒ Journée de la canne blanche
- ⇒ Table ronde « Enseigner avec un handicap »
- ⇒ Sensibilisation Handisport – IUT Thionville-Yutz
- ⇒ Duoday
- ⇒ Programmation culturelle EBMK



6) VERS UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA PÉRIODE 2024/2028

- Le nouveau SDH correspond à l'axe stratégique « *Amplifier la politique handicap* » du SD EDI 2024 – 2028
- Structuration autour de 6 objectifs principaux :
 - ⇒ Favoriser le parcours de réussite des ESH jusqu'à leur Insertion Professionnelle
 - ⇒ Améliorer le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap
 - ⇒ Développer la Formation et la Recherche dans le domaine du handicap
 - ⇒ Améliorer l'accessibilité des campus, des locaux, des services et des savoirs
 - ⇒ Améliorer l'information, la sensibilisation et la formation de l'ensemble de la communauté universitaire
 - ⇒ Renforcer la politique d'achats responsables de l'Université de Lorraine



Mme Clara BARDOL souhaite savoir si des locaux restent encore inaccessibles à des personnes à mobilité réduite ou si l'amélioration vise d'autres formes d'accessibilité, comme pour des personnes mal voyantes, par exemple.

Toutes les formes d'accessibilité sont concernées, répond M. Yves CARDELLINI ; on parle aussi bien des rampes, des ascenseurs pour les personnes à mobilité réduite que des boucles magnétiques pour les personnes sourdes ou des bandes de vigilance pour les personnes déficientes visuelles, etc... et également le traitement de certaines salles avec des éclairages moins forts ou de l'isolation phonique pour les étudiants TSA.

Concernant l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes à mobilité réduite, l'Université de Lorraine fait son maximum mais il existe des bâtiments inscrits au niveau historique qu'il est très compliqué de rendre accessibles.

Le bâtiementaire fait l'objet d'un Plan Pluriannuel d'Investissement qui suit dans la durée mais l'Établissement possède un patrimoine énorme. À ce stade des opérations, il y a des difficultés d'accessibilité à l'échelle d'un campus, à des bâtiments ou à l'intérieur de locaux. Ce sujet connaît une ampleur particulière à l'Université de Lorraine du fait de la taille de son patrimoine immobilier, il implique des investissements récurrents pour améliorer les choses. La gouvernance prend en compte davantage de situations que précédemment dans une démarche d'amélioration continue, explique la Présidente.

Qui décide de l'inaccessibilité d'un site, demande Mme Clara BARDOL ?

M. Yves CARDELLINI intervient : lorsque l'état des lieux a été fait à l'occasion du premier Schéma Directeur, les travaux d'accessibilité étaient estimés à 52 M€. Généralement, c'est la Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) qui gère les travaux d'accessibilité ; elle peut avoir recours à des organismes qui accompagnent l'Établissement dans ce domaine. Les services essaient aussi d'impliquer les étudiants en fauteuil ou déficients visuels pour montrer ce dont ils ont besoin sur le terrain, en situation réelle.

À partir du moment où les règles d'accessibilité édictées sont respectées, il n'est pas possible de déclarer le site inaccessible. Cela dit, dans certains cas, certains étudiants en situation de handicap sont obligés de faire des détours parce que c'était le seul moyen trouvé pour assurer l'accessibilité : M. Yves CARDELLINI donne l'exemple des pentes qui ne doivent pas aller au-delà de 6 % - ce qui explique le recours à des pentes longues, avec des courbes.

Le bilan d'exécution 2023 du schéma directeur Handicap est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	

Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Les points 14 et 15 sont soumis à un vote unique

- 14. STATUTS du LABORATOIRE ÉNERGIES et MÉCANIQUE THÉORIQUE et APPLIQUÉE (LEMTA)**
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 8

- 15. STATUTS de l'INSTITUT Jean LAMOUR (IJL)**
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 9

M. Bernard DUSSOUBS trouve dommage que le canevas proposé ne soit pas homogène pour les statuts des composantes, des laboratoires de recherche et pour les EPST (Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique), tels que le CNRS.

Il note que, dans les statuts de l'Université de Lorraine, un personnel BIATSS ou ITA (Ingénieurs, Techniciens et personnels Administratifs) ne peut pas être candidat à la direction d'un laboratoire. De ce fait, M. Bernard DUSSOUBS ne se prononcera pas sur ces statuts.

Selon Mme Sarah WEBER, d'une part, il serait possible de créer une Unité Mixte de Recherche (UMR) avec une désignation des directeurs par la Présidente après un vote du conseil de l'Unité, et, d'autre part, dans le code de l'éducation, ceux qui ont la priorité sur l'organisation, les programmes et la recherche sont les Professeurs d'Université (les Enseignants-Chercheurs dans leur ensemble).

La Présidente intervient pour dire son attachement à ce que les UFR et les UR portent les activités fondamentales de l'Université de Lorraine et à ce que les personnes qui portent ces activités en tant que telles prennent la direction – sans considération de statut. C'est la capacité de la personne liée à sa connaissance et sa pratique des activités concernées qui justifie ou pas son élection.

La Présidente ne propose pas de modification des statuts présentés en séance.

Les points suivants :

- 14. Statuts du Laboratoire Énergies et Mécanique Théorique et Appliquée (LEMTA)**
15. Statuts de l'Institut Jean Lamour (IJL)

sont approuvés par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
-------------------------------	----

Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

16. **BILAN des ACTES 2023**

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 10

M. Romain COUVAL rappelle que le Conseil d'Administration a délégué une partie de ses pouvoirs à la Présidente lors de la délibération du 31 mai 2022. Cette délégation de pouvoir porte principalement sur 3 aspects qui sont :

- Les conventions
- Les tarifs
- La faculté d'ester en justice.

La contrepartie de cette délégation est que la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration des actes qui ont été passés. Cette délégation représente une double facilitation. Elle permet :

- de ne pas surcharger le Conseil d'Administration (plus de 5 500 conventions ; presque 200 tarifs en 2023)
- aux services d'aller plus vite, sans attendre une réunion du Conseil d'Administration pour faire les actions.

Les chiffres-clés par grande catégorie pour l'année 2023

(= autant d'actes dont le conseil se trouve déchargé) :

Catégorie / Période	2021	2022	2023
Conventions	5 555	5 546	5 571
Fixation des tarifs	353	266	193
Signalement et plaintes au procureur de la République	8	7	15
Cessions et demandes d'options sur cessions	5 (Période Mars 2020 – Mars 2022)	4	5

L'année dernière, un Administrateur a demandé que soit présenté un focus relatif aux contentieux :

FOCUS CONTENTIEUX

	Requêtes introduites 2023	Jugements rendus en 2023
BIATSS	5	7
EC	8	7
Usagers	15	14
Tiers	1	2
TOTAL	29	30

On constate que la majorité des contentieux sont contre des usagers et très peu de contentieux concernent des tiers, résume M. Romain COUVAL.

Point d'information et d'échanges, pas de vote.

17. DROITS d'INSCRIPTION 2024-2025 : taux applicables, répartition, tarif des certifications et inscriptions particulières)

Point ➔ REPORTÉ

Les points 18 à 20 font l'objet d'un vote global

18. POLITIQUE TARIFAIRES de la FORMATION TOUT au LONG de la VIE 2024-2025 - Annexe : TARIFICATION du DIPLÔME d'ACCÈS aux ÉTUDES UNIVERSITAIRES (DAEU), de la CAPACITÉ en DROIT et du MASTER Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 11

19. OUVERTURE de FORMATIONS en APPRENTISSAGE RENTRÉE 2024 – COMPLÉMENTS
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 12

20. CRÉATION du DIPLÔME d'UNIVERSITÉ (DU) Éthique, Soin, Santé Et Société (E3S)
 DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 13

Les points suivants :

18. Politique tarifaire de la Formation Tout au Long de la Vie 2024-2025 – Annexe : Tarification du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, de la Capacité en Droit et du Master *Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF)*

19. Ouverture de formations en apprentissage, rentrée 2024 – compléments

20. Création du Diplôme d'Université (DU) Éthique, Soin, Santé Et Société (E3S)

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

21. RÉPARTITION des CONTRATS DOCTORAUX de la LOI de PROGRAMMATION de la RECHERCHE (LPR) et HANDICAP 2024

DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 14

En l'absence de Mme Clotilde BOULANGER, Mme Myriam DORIAT-DUBAN transmet l'état des lieux des contrats doctoraux handicap.

Depuis 2017, la politique de l'Université de Lorraine s'affirme à l'égard des doctorants en situation de handicap, notamment avec l'attribution de contrats doctoraux handicap.

Sur l'année universitaire 2023-2024, 26 étudiants se sont fait connaître en situation de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) :

- 18 d'entre eux bénéficient ou ont bénéficié d'un contrat doctoral, dont 10 sur fléchage handicap.

Sur les 7 dernières années, 24 candidatures ont été examinées dans le cadre des contrats doctoraux spécifiques pour handicap.

→ 14 contrats doctoraux dédiés ont été attribués au global

- 7 l'ont été par l'Établissement
- 2 par le CNRS, le partenaire de site et
- 5 par le ministère

ce qui représente un taux de réponses positives de 60 %..

Pour 2024, l'Université souhaite poursuivre cet accompagnement et a décidé de réserver au moins 2 supports de financement dédié à un candidat en situation de handicap.

En annexe 14, Mme Clotilde BOULANGER a fourni un tableau où figure l'évolution des chiffres, les écoles doctorales impliquées, entre autres éléments.

Voici la répartition des contrats doctoraux de la LPR et handicap 2024 soumise au vote :

A l'issue des travaux du conseil scientifique du 7 mai 2024, le Conseil d'Administration répartit les 12 contrats doctoraux résultant de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) sur l'année 2024, selon le fléchage suivant :

- 2 thèses / pôle scientifique Sciences Humaines et Sociales (SHS) en lien avec les orientations stratégiques des pôles (6 contrats doctoraux en tout)

→ Cible Objectif Développement Durable N°12 (ODD12 : établir des modes de consommation et de production durables ou thèse internationale)

→ Demande aux Écoles Doctorales/pôle de faire un classement séparé du contingent des Contrats Doctoraux-Établissement.

- 2 thèses Handicap (gérées par le Collège Lorrain des Écoles Doctorales (CLED) + 2 membres du Conseil Scientifique)

- 1 thèse Entrepreneuriat (gérée par CLED + 2 membres du Conseil Scientifique)

→ Projet de création d'entreprise en lien avec la recherche menée

→ Lien avec les structures concernées de l'Université :

- PÉPITE (Pôle Étudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat)
- PeeL (Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine)
- l'Incubateur Lorrain
- les services de valorisation

- 2 thèses INSPIIRE (1 Metz et 1 Nancy)

→ Pôle Biologie – Médecine - Santé (BMS) : octroyer un Contrat Doctoral à l'École Doctorale Sociétés, Langages, Temps, Connaissances (SLTC) et un Contrat Doctoral à l'École Doctorale Biologie, Santé et Environnement (BioSE)

- 1 thèse CRAN

→ Renforcement de l'équipe Neuroscience

La répartition des contrats doctoraux de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) et handicap 2024 est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Les points 22 à 23 font l'objet d'un vote global

- 22. AVANTAGE N° 2 aux STATUTS MODIFIÉS de la FONDATION PARTENARIALE POLYTECH : MAJORIZATION du PLAN PLURIANNUEL d'ACTIONS 2022-2026, FIXATION des MODALITÉS et de l'ÉCHÉANCIER**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 15

- 23. CONVENTION de CESSION de MATÉRIELS à TITRE ONÉREUX (50 000 €) entre l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) et le Groupe GISMIC**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

ANNEXE 16

Le Bureau n'a pas prévu de présentation. En l'absence de question ou de remarque, les points sont soumis au vote des membres du Conseil d'Administration.

Les points suivants :

22. Avenant n° 2 aux statuts modifiés de la Fondation partenariale Polytech : majoration du plan pluriannuel d'actions 2022-2026, fixation des modalités et de l'échéancier
23. Convention de cession de matériels à titre onéreux (50 000 €) entre l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz et le Groupe GISMIC

sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

- 24. VERSEMENT du PRIX LITTÉRAIRE « FRONTIÈRES-LEONARA MIANO » pour l'ÉDITION 2024**
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS

Aucune observation.

En vue de la mise en œuvre de ce prix littéraire, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le versement de 5 000 € au titre de l'édition 2024 du prix littéraire « Frontières-Leonara Miano ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5

Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

**25. AUTORISATION de MISE en VENTE d'un IMMEUBLE situé à CELLES-sur-PLAINE
DOCUMENT TRANSMIS AUX ADMINISTRATEURS**

Mme Sarah WEBER expose que l'Établissement de Lorraine est propriétaire de terrains à Celles-sur-Plaine, dont celui de l'ancienne habitation de la ferme dont il n'a plus besoin : ces terrains servent essentiellement à faire du foin et à faire paître les animaux.

Un redécoupage des parcelles a été opéré de façon à garder un accès à la route et à pouvoir vendre ces 2 parcelles (ensemble ou séparément).

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la Présidente à procéder à l'évaluation du terrain et à en fixer le prix, puis de l'autoriser à le vendre.

Parcelles proposées à la vente conformément au plan joint (contour des parcelles en jaune) :

Terrain d'assiette de la maison de ferme et de la grange attenante : A 824 :et A 823 : 1 824 m²

Terrain d'assiette de l'ancienne stabulation et installation de traite : A 729 – A 820 - A 822 – A 825 :2075 m²

Voir PLAN en page suivante



M. Jean-Marc MARTRETTE demande si la ferme de l'Université de Lorraine touche des subventions dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune).

Mme Sarah WEBER répond par l'affirmative et précise que, lorsque l'Université cède des terrains, elle procède à des cessions de subventions.

Cependant, sur le terrain en question, aucune subvention n'est en jeu car il n'y a pas de cultures.

Commune :
CELLES-SUR-PLAINE (082)

N° d'ordre du document
d'arpentage : 375A

Document vérifié et numéroté le 09/03/2022
à Epinal

Par LAURENT Marion
Inspectrice
Signé

Bureau assurant du cadastre de SAINT-DIE
(1 Cadastre)
Place Jules Ferry
B.P. 257
88107 ST DIE DES VOSGES CEDEX
Téléphone : 03 29 55 27 26
Fax : 03 29 56 98 77
bnd.saint-die-des-vosges@dgfp.finances.gouv

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sus-nommés (1),
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au inspecteur, effectué sur le terrain ;
- B - En conformité d'un piquetage ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou d'assise, dont copie ci-jointe, dressé
le 10/03/2022 par LAURENT Marion, géomètre à Epinal.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de ce document d'assise 6463.

Modification demandée par procédure verbal du cadastre

Section : A
Feuille(s) : 1
Qualité du plan : 1

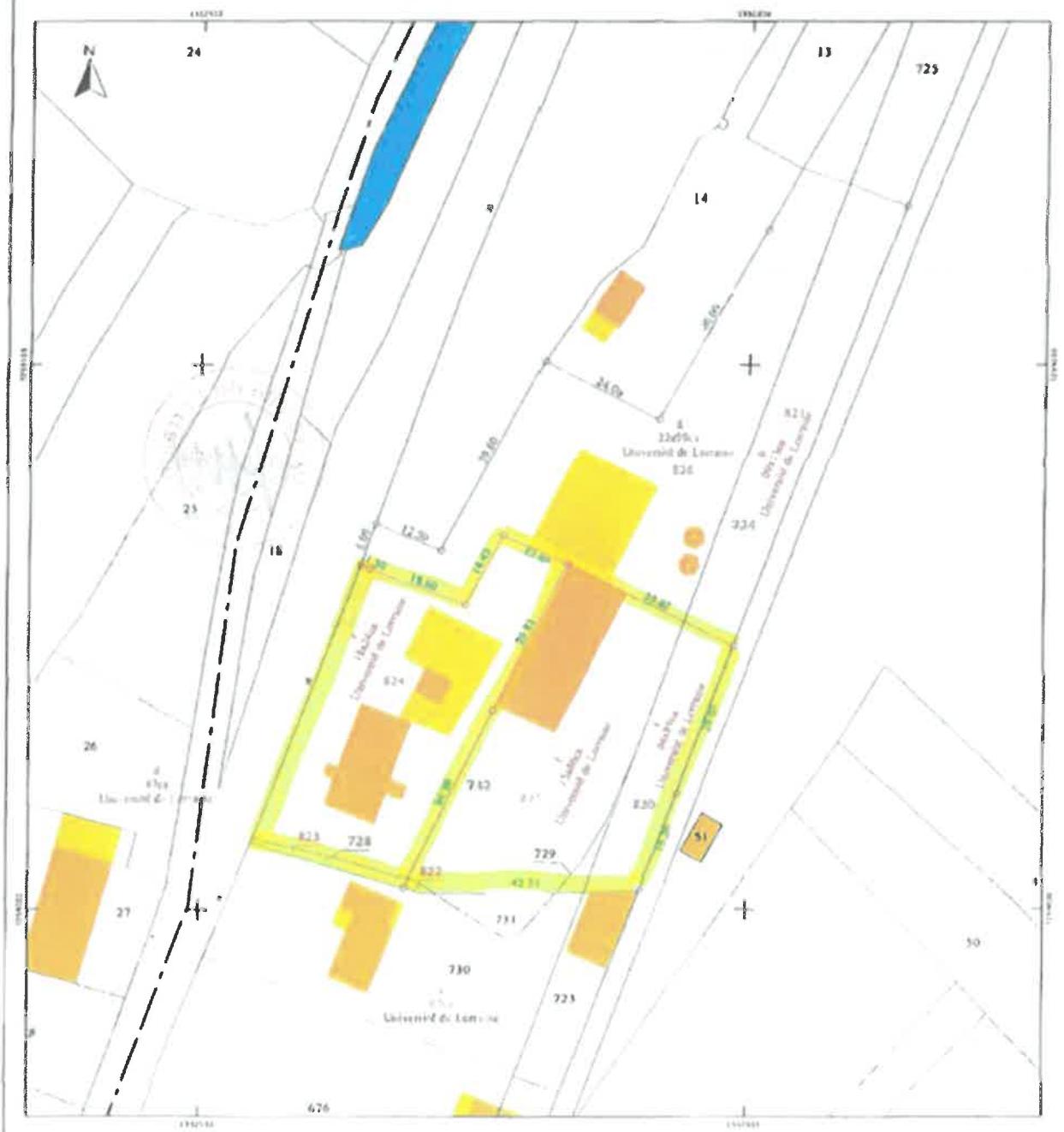
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 09/03/2022
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé

Par : VDEO

Ref. : BD15193

Le 23/12/2021



Les membres du Conseil d'Administration donnent à l'unanimité à la Présidente l'autorisation de procéder à l'évaluation de procéder à l'évaluation et à la vente des terrains et des bâtiments situés à Celles-sur-Plaine.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Quorum	16
Membres présents	19
Membres représentés	5
Nombre de votants	24
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

La Présidente lève la séance à 12 h 40.



Hélène BOULANGER
Présidente de l'Université de Lorraine